# Illustris civitas

# Office rimé de saint Théodule (XIIIe siècle)

Edition critique

François DELÉGLISE

### **Avant-propos**

Les connaissances historiques, iconographiques et archéologiques de saint Théodule, premier évêque du Valais, ont momentanément atteint leurs limites, à défaut d'éléments nouveaux. A l'occasion du 1600° anniversaire du Concile d'Aquilée où le nom du prélat apparaît pour la première fois, l'abbé François-Olivier Dubuis en a fait une synthèse à laquelle je renvoie le lecteur<sup>1</sup>.

Si l'aspect historique du culte de saint Théodule a beaucoup retenu l'attention, son aspect musical, en revanche, n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, malgré l'annonce par François Huot² d'une édition critique de l'office rimé du saint patron: *Illustris civitas*, projet qui resta sans lendemain. Le présent mémoire³ a donc l'ambition de combler cette lacune.

Une telle étude ne se veut pas seulement l'assouvissement d'une curiosité quelque peu teintée de chauvinisme mais bien plus une contribution à l'histoire de l'office rimé, un genre auquel on n'a pas toujours prêté une attention proportionnée à son importance historique. En effet, pendant plus de six siècles (grosso modo du X<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup>), l'Eglise a chéri cette forme d'expression pour faire

DUBUIS François-Olivier, «Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions d'une indéfectible vénération», Annales Valaisannes, 2° série, 56° année, Sion, 1981.

HUOT François L'Ordinaire de Sion, Etude man de l'acceptance de Sion et fondateur du premier de Sion, Etude man de l'acceptance de Sion et fondateur du premier sanctuaire de Sion et fondateur du premier du

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> HUOT François, L'Ordinaire de Sion. Etude sur sa transmission manuscrite, son cadre historique et sa liturgie, Fribourg, Editions Universitaires, 1973 (Spicilegium Friburgensis, vol. 18), p. 199, note 1.

<sup>3</sup> Mémoire de licence en musicologie présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg en 1982.

face à l'extraordinaire enrichissement du sanctoral. Le bon millier de textes d'offices recensés dans les Analecta Hymnica Medii Aevi de Blume et Dreves en

témoignent largement.

Les Ecritures étant peu aptes à personnaliser ces offices, on fut amené à puiser dans les vies de saints (vita) que l'on arrangea en poèmes versifiés et rimés appelés historia. Découpés, ceux-ci fournissaient les antiennes et les répons des vêpres, des matines et des laudes. Ainsi les deux textes entrelacés (l'historia et la vita qui sert de lecture pendant l'office de matines) se paraphrasent et se répondent. Musicalement, le principe formel qui régit la composition est le suivant: en règle générale, chaque antienne se chante sur un mode différent, en suivant la suite théorique des modes ecclésiastiques. Par exemple, la 1<sup>re</sup> antienne en ler mode, la 2<sup>e</sup> antienne en 2<sup>e</sup> mode et ainsi de suite. Le compte recommence pour chaque partie de l'office. A matines, chaque couple antienne-répons se chante sur le même mode. Au neuvième, on reprend du début la série des modes. Bien entendu ce schéma souffre de nombreuses exceptions, notamment lorsqu'un office monastique (12 lecons) est réduit à un office séculier de 9 lecons. Il faudrait chercher l'origine d'un tel principe formel dans l'influence qu'eurent les premiers compilateurs d'offices comme Hucbald et Stéphane de Liège.

Avec l'office de saint François d'Assise Franciscus vir catholicus, le franciscain Julien de Spire (1<sup>re</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> s.) porte le genre à son apogée et fournit le modèle à imiter par la rigidité formelle et la stylisation des mélodies de ses

compositions.

Quelque trois siècles plus tard, les réformes unificatrices du Concile de Trente supprimèrent nombre d'offices rimés et bien des survivants subirent de graves mutilations pour se conformer aux nouvelles exigences. Notre office ne fut pas épargné, d'autant plus que certains éléments de la tradition médiévale concernant saint Théodule se révélèrent fort douteux.

# **Bibliographie**

#### 1. Abréviations

AASS, Aug. Acta sanctorum augusti, tomus III, Anvers, VAN DER PLASSCHE Bernard Albert, 1737, pp. 273-280.

AH. Analecta Hymnica Maedii Aevi, Blume Clemens et Dreves Guido

Maria éditeurs, Leipzig, 1886-1922.

Diss. Dissertation sur l'existence de Saint Théodule évêque de Sion, GRENAT Pierre-Antoine, Fribourg, Imprimerie Catholique Suisse,

MGGDie Musik in Geschichte und Gegenwart, Blume Friedrich éditeur, Kassel, Basel, Bärenreiter-Verlag, 1949.

MMMALes Hymnes, Monumenta Monodica Medii Aevi, t. I, STAEBLEIN Bruno éditeur, Kassel, Bärenreiter, 1956.

> The New Grove Dictionary of Music and Musicians, edited by Stanley Sadie, London, Macmillan Publishers Limited, 1980.

New Grove

### 2. Sources liturgiques

## Officia propria

### a) Diocèse de Sion:

Officia propria sanctorum dioecesis Sedunensis novorum item festorum de sanctis... Sion, Mayer Michaël, 1747.

Proprium dioecesis Sedunensis... Sion, Naterer Sebastien, 1768.

Supplementum dioecesis Sedunensis (...) in quo continentur nova sanctorum officia ab apostolica sede eidem dioecesis benigne concessa, Sion, Advocat Antonius, 1807.

Officia propria sanctorum ecclesiae et dioecesis Sedunensis a sacra rituum congregatione revisa et approbata, Ratisbonne, Pustet F., 1884.

Officia propria dioecesis Sedunensis (Victor episc.), 1942.

Officia propria dioecesis Sedunensis, tomus alter, Ratisbonne, 1962.

### b) Diocèse de Lausanne et Genève:

Officia propria Dioecesis Genevensis, Annecy, 1777.

Breviarium Dioecesis Lausannensis, Pars Aestiva, Fribourg, Ludovicus Piller, 1787. Officia propria, clero dioecesis Lausannensis et Genevensis, Qui kalendario utiter romano, per novissima decreto concessa, a sacr. rituum congregatione revisa, Genève, Mehling, 1854.

Officia sanctorum propria (Lausanne-Genève), 1871. Officia propria dioecesis Lausannensis et Genevensis, 1914.

## c) Diocèse de Bâle:

Breviarium Basiliense, 1584. Directorium Basiliense, 1585. Proprium sanctorum dioecesis Basiliensis, 1861. Officia propria dioecesis Basiliensis, 1962.

## Les Ordinaires

AMIET-COLLIARD, L'Ordinaire d'Aoste (XV<sup>e</sup> s.), Aoste, Imprimerie Valdotaine, 1978. (Coll. Monumenta liturgica ecclesia Augustinae.)

HUOT François, L'Ordinaire de Sion. Etude sur sa transmission manuscrite, son cadre historique et sa liturgie, Fribourg, Ed. universitaires, 1973. (Spicilegium Friburgense, vol. 18.)

LADNER Pascal, «Éin spätmittelalterischer Liber Ordinarius Officii aus der Diözese Lausanne», Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte, 64, 1970.

#### Répertoire des sources

LAFRASSE Pierre-Marie, Etude sur la liturgie de l'ancien diocèse de Genève, Genève, Librairie Jullien, 1904.

Leisibach Joseph, «Schreibstätten der Diözese Sitten», Scriptoria Medii Aevi Helvetica, t. XIII, Genf, Roto-Sadag AG, 1973.

Leisibach Joseph, «Die liturgischen Handschriften der Kantons- und Universitätsbibliothek Freiburg», *Iter Helveticum*, Teil I, Freiburg, Universitätsverlag, 1976. (*Spicilegii Friburgensis subsidia* 15.)

Leisibach Joseph, «Die Liturgischen Handschriften des Kantons Freiburg (ohne Kantonsbibliothek)», *Iter Helveticum*, Teil II, Freiburg, Universitätsverlag,

1977. (Spicilegii Friburgensis subsidia 16.)

Leisibach Joseph, « Die liturgischen Handschrift des Kapitelarchivs in Sitten », Iter Helveticum, Teil III, Freiburg, Universitätsverlag, 1979. (Spicilegii Friburgensis subsidia 17.)

LEROQUAIS Victor, Les bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France

(5 vol.), Paris, 1934.

MARBACH K., Carmina scripturarum scilicet antiphona et responsoria, Strasbourg, 1907. SCHMID Alfred, «Die Antiphone von Estavayer-le-Lac», Librarium: Zeitschrift der Schweizerischen Bibliophilen Gesellschaft, 12. Jg. Heft I/1969, pp. 43-51.

STENZL Jürg, Repertorium der liturgischen Musikhandschriften der Diözesen Sitten, Lausanne und Genf, Band I: Diözese Sitten, Fribourg, éditions universitaires,

1972.

## 3. Ouvrages d'histoire politique et religieuse

AIGRAIN René, L'hagiographie, ses sources, ses méthodes, son histoire, Bloud & Gay, 1953.

ARNOLD Klemens, «Die weltlichen Kollegiatstifte der deutsch- und französischsprachigen Schweiz», *Helvetia sacra*, Abt. 2, Teil 2, Bern, Francke, 1977.

BÄUMER Suitbert, Histoire du bréviaire, Paris, Letouzey & Ané, 1905.

Besson Marius, Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne, Sion, et de leurs premiers titulaires jusqu'au déclin du VI<sup>e</sup> siècle, Fribourg, 1906.

Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis, Brüssel, ed. Socii Bollan-

diani, 1898-1901, suppl. 1911.

BINZ Louis, EMERY Jean, SANTSCHI Catherine, «Le diocèse de Genève. L'archidiocèse de Vienne en Dauphiné», *Helvetia sacra*, Section 1, vol. 3, Berne, Francke, 1980.

BLIGNY Bernard, L'Eglise et les ordres religieux dans le royaume de Bourgogne au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s., Grenoble, Allier, 1960.

BRIGUET Sebastien, Vallesia Christiana, Sion, Mayer Michaël, 1744.

CABROL Jean, LECLERCQ Henri, Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie (15 vol.), Paris, Librairie Letouzey & Ané, 1907-1951.

CALMETTE Joseph, CLOUZOT Etienne, Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne, Paris, Imprimerie Nationale (Klincksieck), 1940.

CHIFFLET Jean-Jacques, Vesontio civitas imperialis libera, Sequanorum metropolis, Lyon, Cagne, 1618.

DELEHAYE Hippolyte, Les légendes hagiographiques, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1906.

Delehaye Hippolyte, 5 leçons sur la méthode hagiographique, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1934.

DUBUIS François-Olivier, «Archéologie, tradition et légende», Helvetia antiqua, Festschrift Emil Vogt, Zürich, 1966, pp. 317-326.

- DUBUIS François-Olivier, «Sepulcrum Beati Theodoli», Bulletin du diocèse de Sion, n° spécial, octobre 1962.
- DUPRAZ Louis, Les Passions de Saint Maurice d'Agaune, Fribourg, Editions Universitaires, 1961.
- FOERSTER Hans, «Zur vita sancti Theodori Sedunensis episcopi», Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte, Jg. 33, 1939, S. 233-240.
- FOLZ Robert, Etudes sur le culte liturgique de Charlemagne dans les églises de l'Empire, Strasbourg, Imprimerie des Dernières Nouvelles, 1951.
- FOLTZ Robert, Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval, Paris, Les Belles Lettres, 1950.
- GAIFFIER Baudoin DE, «La légende de Charlemagne, le péché de l'Empereur et son pardon», Mélanges offerts à M. Clovis BRUNEL, directeur honoraire de l'Ecole des Chartes, t. I, Paris, Soc. de l'Ecole des Chartes, 1955, pp. 490-503.
- GAIFFIER Baudoin DE, «L'homéliaire-légendier de Valère», Analecta Bollandiana, LXXIII, 1955, pp. 119-139.
- Gallia Christiana, tomus XII ubi de Provinciis Senonensis et Tarentasiensis agitur, Paris, Imprimerie Royale, 1770.
- GERSTER Ludwig, «Der Heilige Theodul und seine plastischen Bilder auf Kirchenglocken», Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde, Jg. 16, 1920, S. 54-69 + 9 Taf.
- GHIKA Grégoire, La fin de l'Etat corporatif en Valais et l'établissement de la souveraineté des dizains au XVII<sup>e</sup> siècle, Sion, Fiorina, 1947.
- GREMAUD Jean, «Chartes sédunoises», Mélanges, Lausanne, Bridel, 1863, p. 448. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande, t. XVIII.)
- GREMAUD Jean, « Nécrologes de l'église cathédrale de Sion et de l'église paroissiale de Granges », Mélanges, Lausanne, Bridel, 1863, p. 250. (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse Romande, t. XVIII.)
- GRUBER Eugène, Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter, Fribourg, Imprimerie Saint-Paul, 1932.
- HUNKELER Leodegar, «St Theodor von Octodurus. Notizen über seine geschichtlische Persönlichkeit und seine Kult», Kalender der Waldstätte, Jg. 5, 1929, S. 101-107.
- IMESCH Ludwig, Geschichte der Walser: Ein Volkslebenbuch, Brig, Rotten-Verlag, 1977.
- LATHION Lucien, Au temps de St Ambroise, Théodore d'Octodure et les origines chrétiennes du Valais, Lausanne, Ed. Rencontre, 1961.
- Lectiones, In festo St Theodori, espiscopi et confessoris..., S. Mauritius Agaunensis Abbatia, ca 1930.
- LEGUAY Jean-Pierre, « Les origines du Christianisme dans les Alpes du Nord », Histoire et Archéologie, n° 48, déc./janv. 1981, p. 77.
- LIEBESKIND Wolfgang Amédée, «L'Etat Valaisan, esquisse d'une histoire politique des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle», *Annales Valaisannes*, 2<sup>e</sup> série, 46<sup>e</sup> année, Sion, 1971, pp. 3-81.
- MURER Heinrich, Helvetia sancta, seu Paradisus sanctorum Helvetiae florum, Luzern und Wien, Hautt, 1648.
- POUPARDIN René, Le Royaume de Bourgogne (888-1038), Etude sur les origines du Royaume d'Arles, Paris, Honoré Champion, 1907.

- RIVAZ P. DE, Eclaircissements sur le martyre de la légion thébaine..., Paris, C.-P. Breton, 1779.
- SEEWER Arnold, «Der St Joder-Tag im Gsteig», Schweizer Volkskunde, Jg. 47, 1957, S. 27-35.
- STINZI Paul, «Der Walliser Heilige St Theodul im Sundgau», Jahrbuch des Sundgauvereins, 1974, S. 50-51.
- STUECKELBERG Emile Alfred, Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters, Zürich, Amberger, 1903.
- THEURILLAT Jean-Marie, «L'abbaye de St-Maurice d'Agaune des origines à la réforme canoniale (515-830), Vallesia, IX, Sion, Fiorina & Pellet, 1954.
- VAN BERCHEM Denis, Le martyre de la légion thébaine, essai sur la formation d'une légende, Basel, Verlag Friedrich Reinhardt AG, 1956.
- VAN BERCHEM Victor, « Étendue du comté de Valais donné à l'église de Sion », Anzeiger für schweizerische Geschichte, t. VI, 1890-93, pp. 363-369.
- WERDER Maria Margaretha, «Das Nachleben Karls des Grossen», Blätter aus der Walliser Geschichte, Bd. 16, Jg. 1976/77, S. 307-476.

# 4. Ouvrages philologiques et musicologiques

- APEL Willi, Gregorian Chant, Bloomington, Ind. 1958.
- ARIBO SCHOLASTICUS, De Musica, edidit GERBERT Martin, Scriptores ecclesiastici de musica, t. 2, St Blasien, 1784, Edition en fac-similé, Milan, 1931, pp. 197-229.
- AUDA Antoine, Les modes et les tons de la musique et spécialement de la musique médiévale, Paris, Editions musicales de la Schola Cantorum, 1931.
- BRYDEN John R., Hughes David G., An Index of Gregorian Chant, Harvard University Press, Cambridge Massachusetts, 1969.
- CARDINE Eugène, « Les récitations modales des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> modes », Etudes grégoriennes I, 1954.
- Epstein Marcy J., «Ludovicus decus regnantium: Perspectives on the Rhymed Office», SPECULUM, a journal of Medieval Studies, LIII, April 1978, pp. 283-334. Published by the Medieval Academy of America, Cambridge Massachusetts.
- FELDER Hilarin, Die liturgischen Reimofficien auf die Heiligen Franciscus und Antonius gedichtet und componiert durch Fr. JULIAN von SPEIER, Freiburg (Schweiz), Universitäts-Buchhandlung, 1901.
- Free W. Howard, Antiphonale Sarisburiensis, Introduction, London, 1901-1925.
- GASTOUE Amédée, Les Origines du chant romain. L'Antiphonaire grégorien, Paris, Picard, 1907.
- GEVAERT François-Auguste, La Mélopée antique dans le chant de l'Eglise latine, Gand, Hoste, 1895.
- Le Graduel Romain, édition critique, II les sources, Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1957.
- Le Graduel Romain, édition critique, IV le texte neumatique (vol. I et II), Abbaye Saint-Pierre de Solesmes, 1960 (vol. I) et 1962 (vol. II).
- GUIDO ARETINUS, Micrologus, edidit J. Smits VAN WAESBERGHE, American Institute of Musicology, 1955. (Corpus scriptorum de musica 4.)

HOLMAN Hans Jörgen, «Melismatic Tropes in the Responsories for Matines», Journal of the American Musicological Society, XVI, 1963, N. 1, pp. 36-46.

HUCKE Helmut, «Musikalische Formen der Officiumsantiphon», Kirchenmusika-

lisches Jahrbuch, 37, Jg. 1953, Köln, Verlag J.-P. Bachem.

HUCKE Helmut, art. «Responsorium», MGG, vol. XI, colonnes 313-325, 1963. HUGLO Michel, Les Tonaires, inventaires, analyse, comparaison, Paris, Société française de musicologie, Heugel & Cie, 1971.

IRTENKAUF Wolfgang, «Reimoffizium», MGG, vol. XI, colonnes 172-176, 1963. JAMMERS Ewarld, Das Karlsoffizium « Regali natus », Leipzig, Strasbourg, Zürich,

Heitz, 1934.

JOHANNES AFFLIGEMENSIS, De Musica cum Tonario, edidit J. Smits VAN WAES-BERGHE, Rome, American Institue of Musicology, 1950. (Corpus scriptorum de musica 1).

JONSSON Ritva, Historia: Etudes sur la genèse des offices versifiés, Stockholm, Göteborg, Uppsala, Almqvist & Wiksell, 1968. (Acta universitatis stockholmensis.)

KELLY Thomas Forrest, «Melodic Elaboration in Responsorial Melismas», Journal of the American Musicological Society, XXVII, N. 3, 1974, pp. 461-474.

LEBHARDT Frank, Das Cantionale des Kartäusers Thomas Kress, Bern und Stuttgart, Verlag Paul Haupt, 1978. (Publikationen der schweizerischen musikforschenden Gesellschaft, Bd 20.)

MOCQUEREAU André, Le nombre musical grégorien, Rome, Tournai, Desclée & Cie, t. 1, 1908, t. 2, 1927.

MUELLER Bernard, Das Lausanner Brevier, nach dem vierbändigen Antiphonar der St Nicolaus Kathedrale in Freiburg im Uechtland aus dem ersten Viertel des sechsenten Jahrhunderts, Fribourg, 1939 (dactylotype).

NORBERG Dag, Introduction à l'étude de la versification latine médiévale, Stockholm, Almqvist & Wiksell, 1958. (Acta universitatis stockholmensis.)

POTHIER Joseph, Les mélodies grégoriennes, Paris, Stock Musique, 1980.

POTIRON Henri, La modalité grégorienne, Paris, Tournai, Rome, Desclée, 1928.

QUENTIN Henri, Essais de critique textuelle (ectodique), Paris, Editions Auguste Picard, 1926.

STEINER Ruth, «Some Melismas for Office Responsories», Journal of the American Musicological Society, XXVI, N. 1, 1973, pp. 108-131.

STENZL Jürg, «Zur Überlieferung des Sittener Hymnars um 1300», Kirchenmusikalisches Jahrbuch, 60, Jg. 1976, pp. 1-22.

TREITLER Leo, «Centonale Chant», Journal of the American Musicological Society, XXVIII, 1975.

WAGNER Peter, Gregorianische Melodien, Leipzig, Breitkopf und Härtel Verlag, 1910-1912.

WAGNER Peter, Origine et développement du chant liturgique jusqu'à la fin du Moyen Age, Tournai, Desclée, Lefebvre & Cie, 1904.

WAGNER Peter, «Zur mittelalterischen Offiziumskomposition», Kirchenmusikalisches Jahrbuch, Jg. 21, 1908, pp. 13-32.

WILLEHELMUS HIRSAUGENSIS, Musica, edidit Denis HARBINSON, American Institute of Musicology, 1975. (Corpus scriptorum de musica 23).

ZWICK, Les proses en usage à l'Eglise de St Nicolas à Fribourg jusqu'au dix-huitième siècle, Veröffentlichung der gregorianischen Akademie zu Freiburg in der Schweiz, Fribourg, 1950.

# I. Saint Théodule, patron du Valais

#### Son identité

Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, l'influence protestante conjuguée à la contestation croissante des pouvoirs temporels des évêques par les communes valaisannes, portèrent un coup fatal à l'authenticité de la «Caroline» et partant, à l'ensemble de la tradition médiévale de la figure de saint Théodule<sup>4</sup>. Cette querelle politique força les historiens ecclésiastiques à reposer le problème de l'historicité de la légende du saint patron. Les contradictions du texte de la Vita inquiétèrent les érudits qui avaient du mal à concilier une piété basée sur une tradition séculaire et les exigences de la vérité historique. Îl fallut attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour résoudre complètement le cas.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les bollandistes, rédacteurs des Acta Sanctorum, baissaient les bras devant ce qu'ils appelaient l'intricata difficultas circa personam et aetatem episcopi Octodorensis et Sedunensis 5, dans l'impossibilité de trouver une solution à ce problème. En effet, l'examen des textes d'archives révéla la présence de trois évêques répondant au nom de Théodule, qui pouvaient tous prétendre revendi-

quer le rôle du héros de la légende.

Le premier du nom, premier évêque du Valais, dont le siège épiscopal se trouvait alors à Octodure (Martigny), vécut au IVe siècle. Son nom se trouve au bas des actes du Concile d'Aquilée réuni pour combattre l'arianisme. Selon Eucher, évêque de Lyon au Ve siècle, il retrouva les corps des martyrs de la Légion thébaine et leur donna une sépulture à Agaune, lieu de leur passion6.

Le deuxième Théodule est un contemporain de saint Sigismond, roi burgonde, fondateur en 515 du monastère d'Agaune. L'acte de fondation mentionne en effet un Théodore qui «demandait alors à l'assemblée ce qu'il convenait de faire des reliques de saint Maurice et de ses compagnons martyrs qui sont encore sans sépulture » 7.

Le dernier Théodore, connu sous le nom de Théodule<sup>8</sup>, est le patron du Valais, évêque de Sion, fêté le 16 août, dont le souvenir est perpétué par l'office rimé Illustris civitas et par la Vita qui en constitue les lectures. C'est le contemporain de Charlemagne qui le récompensa des services rendus par l'octroi de

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cette lutte commença véritablement au milieu du XV<sup>e</sup> siècle avec les Articles de Naters (1446). Cf. Ghika Grégoire, La fin de l'Etat corporatif en Valais (passim).

AASS, Aug., t. III, p. 275.

Dupraz Louis, Les Passions de saint Maurice d'Agaune, Fribourg, Ed. Universitaires, 1961. THEURILLAT Jean-Marie, L'Abbaye de St-Maurice d'Agaune, des origines à la réforme canoniale,

p. 61. GRENAT Pierre-Antoine a démontré (Diss., pp. 8-9) que le mot Theodulus (XVII<sup>e</sup> s.) n'était qu'une graphie tardive pour Theodolus (XIIIe s.), lui-même altération de Theodorus.

l'exercice des droits régaliens (préfecture et comté) sur le Valais. Le fait troublant était que ce Théodule III avait lui aussi retrouvé les corps des martyrs thébains.

Qui plus est, une tradition relativement récente, rapportée par Chifflet dans les Acta Sanctorum<sup>9</sup> et par Grenat sous le titre de Légende de Sachseln<sup>10</sup>, fait de Théodule un noble issu d'une famille bourguignonne de la région de Besançon: Theodulus in Grandi Monte, Bisuntinae Burgundiae castello nobili Grandi-montensi familia natus...<sup>11</sup>. Ce qui acheva de compliquer le problème.

Les leçons de l'office en usage au XVIIIe siècle reflètent bien cette

perplexité comme le montre l'étude sur l'évolution de l'office 12.

Le chanoine Grenat, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, apporta la plus importante contribution à la résolution du problème posé par l'identité de saint Théodule. Dans sa Dissertation sur l'existence de saint Théodule<sup>13</sup>, l'ecclésiastique démontra que le Théodule médiéval n'était qu'un travestissement hagiographique du premier évêque du Valais, travestissement dont le principal responsable fut le moine Ruodpert, l'auteur de la Vita beati theodoli. Au début de notre siècle, Mgr Besson prouva l'inexistence de Théodore II <sup>14</sup> qui n'était en somme, qu'un souvenir altéré du premier Théodore, le seul rescapé de cette épuration.

## La légende

Etudions à présent la façon dont la légende de saint Théodule s'est formée, cela à partir des informations historiques disponibles.

#### La Vita

La Vita que la majorité des critiques datent du milieu du XII<sup>e</sup> siècle en s'appuyant sur le témoignage du chanoine Pierre de Rivaz <sup>15</sup>, fut écrite par le moine pèlerin Ruodpert dont le nom seul nous est connu. Elle est l'unique source

9 AASS, Aug., t. III, p. 274, n° 6.

Grenat P.-A., Diss., pp. 41-42. Ce texte est présenté dans les AASS, Aug., t. III, comme une composition effectuée par Chifflet à partir de plusieurs manuscrits: « Etiam ex Burgundia accepimus varia monumenta (...) ex quibus Chiffletus noster contextuit sequentem Actorum ejus synopsin. » Malheureusement, aucune source n'est précisée.

11 Cette origine pourrait s'expliquer par une mauvaise interprétation de la 5<sup>e</sup> strophe de l'hymne Celsitudo sublimium où nous lisons: «Qui natus est in grandium / sublimitate montium...»

Voir ci-après p. 190.

Fribourg, Imprimerie Catholique Suisse, 1880.

- BESSON Marius, Recherches sur les origines des évêchés de Genève, de Lausanne et de Sion, Fribourg, 1906.
- DE RIVAZ Pierre (cité par GRENAT, Diss., pp. 9-10) écrit avoir vu un exemplaire de la Vita de Ruodpert, dans un manuscrit de 1150, à Paris, dans la bibliothèque du Roi. Un autre manuscrit datant de la même époque, le XII<sup>e</sup> siècle, est signalé par Baudouin de Gaiffier (La légende de Charlemagne). Il se trouverait à la Bibliothèque de l'Académie Royale des Sciences de Turin. F.-O. Dubuis recule jusqu'à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle la date probable de la rédacion de la Vita (Archéologie, tradition et légendes, p. 324).

de la tradition médiévale et de l'ensemble des textes liturgiques rédigés en

l'honneur de Théodule jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

La narration des acta du saint est encadrée d'un prologue et d'un épilogue <sup>16</sup> dans le style oratoire propre aux sermons, mettant en œuvre toutes les ressources du genre, afin d'exalter la grandeur de Théodule et de le présenter comme un modèle à suivre. Les outrances de cette prose ont amené les bollandistes à écarter ces pièces de leur édition de la Vita pour n'en reproduire que les éléments narratifs. Il est à noter qu'aucun bréviaire tant genevois, lausannois que sédunois ne contient prologue ou épilogue. Ces passages sont étrangers aux leçons de l'office qui éliminent le plus possible les digressions pour ne garder que l'essentiel.

Les acta de saint Théodule se composent de trois épisodes : la confession de Charlemagne <sup>17</sup>, la découverte des martyrs thébains et le miracle de la multiplication de la vendange. Au XV<sup>e</sup> siècle viendra s'ajouter la légende du diable et de la

cloche 18.

La confession de Charlemagne est l'épisode le plus important de la légende médiévale, et constitue le centre de l'office de Matines du 16 août en occupant six des neuf leçons. Le rôle joué par cette confession dans l'histoire politique valaisanne explique la place de choix que les autorités ecclésiastiques lui ont ménagée dans l'office.

Voici: Théodule, après s'être assis sur le siège épiscopal vacant à la suite du décès de son prédécesseur, et après avoir œuvré à l'image de Dieu, opérant un grand nombre de conversions, vit sa réputation s'accroître sans pour autant

affecter son humilité.

Lors d'un concile, Charlemagne, coupable d'un péché mortel inavouable et de nature inconnue <sup>19</sup>, demanda aux prélats réunis d'offrir des messes pour le salut de son âme. Ceux-ci promirent avec empressement jusqu'à trente messes. Tous, sauf Théodule qui eut l'audace de ne vouloir en célébrer qu'une seule, au grand mépris de ses pairs.

Rentré chez lui à Sion, Théodule, jour et nuit, implora de ses prières ainsi que de ses larmes la divine assistance au point que, le jour fixé de la messe d'offrande, un ange lui révéla la nature de la faute impériale. Ainsi Charlemagne put être absout. En récompense, l'empereur demanda à Théodule ce qui lui ferait plaisir. L'évêque lui répondit : «La préfecture du Valais», c'est-à-dire l'exercice

17 GAIFFIER Baudouin DE, La légende de Charlemagne, le péché de l'Empereur et son pardon; Mélanges offerts à M. Clovis Brunel, Paris, Soc. de l'Ecole des Chartes, 1955.

<sup>18</sup> Grenat P.-A., Diss., pp. 31-35.

Une autre histoire rend Charlemagne coupable de nécrophilie, par les vertus d'un talisman que portait l'impératrice dans sa bouche, à l'heure de sa mort. Amoureux fou, l'empereur promenait

partout avec lui le cadavre embaumé de son épouse.

Ces deux parties furent publiées par Hans Foerster, «Zur vita sancti Theodori Sedunensis episcopi», Zeitschrift für Schweizerische Kirchengeschichte, Jg. 33, 1939, pp. 233-240.

GAIFFIER B., La légende de Charlemagne..., p. 502: «... un seul texte, la Visio Wettini, spécifie qu'il s'agit d'un péché charnel, les autres ne précisent pas. Les chroniqueurs ont voulu percer ce secret et pour satisfaire la curiosité de leurs lecteurs, ils ont donné des détails complémentaires. La tradition la plus répandue rapporte que Charlemagne aurait eu avec sa sœur des relations coupables. Sur l'ordre d'un ange, il l'aurait donnée en mariage déjà enceinte, à Milon d'Angers. Ce dernier, lors de la naissance un peu prématurée de l'enfant — Roland — ne semble pas avoir eu de soupçon. » Ce récit se trouve dans la Karlamagnus Saga.

des droits temporels. Charlemagne accepta et conféra le comitatus 20 au vénérable évêque de Sion ainsi qu'à ses successeurs. Le discours prêté à Théodule pour plaider sa cause ne manque ni de sel, ni d'une certaine éloquence dans l'exposition de la théorie du glaive à deux tranchants:

«Il est tout à fait inopportun et contraire à la tranquillité et à la liberté ecclésiastique de tourmenter par des impôts séculiers les hommes consacrés aux devoirs de l'autel et du ministère divin, eux qui doivent encore assumer des charges domestiques (internorum)... Si un homme d'église porte en sa main le glaive à deux tranchants, c'est précisément qu'il intervient dans les affaires terrestres non pas pour tuer mais pour inspirer la crainte (terrendo); dans le domaine spirituel, en revanche, les soins qu'il dispense agissent comme un baume avec la douceur d'une caresse 21. »

Cette donation a passé dans l'histoire sous le nom de «Caroline». Si la «Caroline» semble être une création ecclésiastique, la multiplication de la vendange, elle, est d'inspiration plus populaire:

En ces temps-là, les Valaisans, rendus inquiets par la prévision d'une vendange catastrophique, implorèrent l'aide de leur saint évêque. Le vénérable Théodule, plein de compassion et désireux d'accéder à leur requête, ordonna de préparer la récolte comme à l'accoutumée, autant que chacun avait pu en obtenir, les uns beaucoup, les autres peu. Il fit rassembler le tout en un même endroit et fit répartir également la vendange dans les tonneaux. Lui-même s'approcha, prit une seule grappe, la bénit et en pressa quelques gouttes dans chacun des fûts. Immédiatement, ils se remplirent à ras bords, du meilleur des vins nouveaux qui débordait à gros bouillons.

Peut-être faut-il mettre ce miracle en relation avec la réputation qu'a saint Théodule de protéger du gel et de la grêle comme en témoigne l'alia antiphona 22 que l'on trouve dans les bréviaires sédunois (P, S 42)? A Besançon ses reliques se promenaient dans le même but, au cours d'une procession autour de la ville 23.

<sup>21</sup> «Importunum et ecclesiastice libertatis quieti omnio contrarium est ut seculam exactione vexentur, qui altaris et ministeriorum (misteriorum) dei officiis addicti internorum (aeternorum) curam gerere debent (...) Qui ecclesiasticus est, si bicipitem gladium in manu portat, in carnali quidem non occidendo, sed terrendo indicit; in spirituali autem quasi blandiendo unguentum curationis imponit.» (Grenat P.-A., Diss., p. 39.)

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Cf. infra p. 184. — Ce n'est qu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle que l'évêque prend le titre de comte et préfet du Valais. Le comté du Valais, grosso modo du X<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, comprenait toute la partie orientale du diocèse de Sion, toute la vallée du Rhône en amont du Trient (à la restriction des possessions des abbayes de Saint-Maurice et du Grand-Saint-Bernard). Ce territoire sera grignoté par les comtes de Savoie. — Nature des Droits temporels des évêques de Sion : il s'agissait entre autres de l'omnimode juridiction, du droit de chancellerie, de la régale des voies de communication et de la perception des droits fiscaux de la couronne. — Cf. LIEBESKIND W.-A., «L'Etat valaisan, esquisse d'une histoire politique des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », Annales Valaisannes, 2<sup>e</sup> série, 46<sup>e</sup> année, Sion, 1971, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> «O gloriose pontifex / tui devotis opifex / conserva nos a grandine / a gelu et a fulgure / ut ubertate fructuum / lauderis in perpetuum.» La séquence Collaudetur rex virtutum présente le miracle de la vendange un peu différemment: par imitation sans doute des noces de Cana, le vin provient d'une transsubstantiation de l'eau. « Aquas multas saporavit / uvae, praesul quam sacravit / unius expressio / res miranda, res iucunda / vinum merum sapit unda / praesulis imperio / Dumque bonus meliorem / transit liquor in liquorem / Felix est transitio /.

BRIGUET Sébastien, Vallesia Christiana, pp. 120-122. AASS, Aug., t. III, p. 274, nº 7.

Le dernier fait retenu par la tradition médiévale est la découverte des corps de saint Maurice et de ses compagnons. La relation de cet événement par Eucher, évêque de Lyon, au V<sup>e</sup> siècle est acceptée comme authentique par les historiens <sup>24</sup>. Cette source, largement diffusée au moyen âge, dut servir de support au délire verbal de Ruodpert qui a farci son récit d'hyperboles et de réminiscences bibliques 25.

## La formation de la légende

L'origine de la «Caroline» pourrait se trouver dans la donation rodolphienne. En 999, Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, récompense Hugues, évêque de Sion, des services rendus, par l'investiture des droits régaliens sur le comté du Valais. Le texte du vidimus (seule copie du document qui nous reste) attribue déjà l'origine de ces droits au zèle de Théodule 26. Par la suite, il est vraisemblable que cette donation fut attribuée à Charlemagne dont le prestige va grandissant au cours du moyen âge. Ainsi aurait pu naître cette fameuse «Caroline» que ni les évêques ni le chapitre ne purent jamais exhiber.

L'hagiographie médiévale offre des cas parallèles. Le motif de la confession de Charlemagne est également attribué à Aegidius. Dans la version sédunoise de la Vita Karoli les deux confessions se trouvent juxtaposées. Grenat signale encore un cas semblable dont les protagonistes seraient Eleuthère et Clovis 27.

La justification légendaire du pouvoir temporel des évêques n'est pas propre au diocèse de Sion. En Tarentaise, archevêché dont dépendait Sion jusqu'au XVIe siècle, nous trouvons un procédé analogue. En 996, l'archevêque Amizius reçoit aussi de Rodolphe III le comitatus sur son archidiocèse. Une légende raconte que saint Jacques, évêque mythique de Tarentaise, aurait recu de Gundicaire, roi burgonde, les biens formant le temporel de son église. Selon P. Legray, il s'agirait d'une « légende forgée longtemps après coup, pour appuyer les droits et les prérogatives des archevêques de Tarentaise, en butte à l'hégémonie des comtes de Savoie » 28.

VAN BERCHEM Denis, Le martyre de la légion thébaine, Basel, Verlag Friedrich Reinhardt AG, 1956.

Voici un exemple de cette prose: «Cum autem invenisti quod quaerebas, quid faciebas? Bonus tu ipse fuisti, bene et laudabiliter egisti, locum habitationis eorum honorifice praeparasti, et ossa eorum in pace requiescere praecepisti. O novae conversionis alter Thobias! Quam bene cum direxisti vias tuas! Ambo occisis sepulturam praebuistis. Sed quid inde meruistis? Hoc utique quod et de eis dictum legitur: Iusti autem in perpetuum vivent, et apud Dominum est merces eorum, et cogitatio eorum apud Altissimum... » — Autre exemple, le commentaire du miracle du moût : « Haec omnia, Domine, tuis, quae fecisti mirabilia similia, et idcirco mirabilia; et quia mirabilia, ideo multum magnifica. Tu in te ipso magnus et immensus. Magnus in caelo, magnus in terris, magnus omnia creando, magnus ipsa gubernando, caelum, terram, mare, elementa, cetera universa haec,

quorum esse per te, magna et mira per se...»

26 DUBUIS François-Olivier, Archéologie, tradition et légendes, p. 321.

27 GRENAT P.-A., Diss., p. 36.

28 LEGUAY Jean-Pierre, «Les origines du christianisme dans les Alpes du Nord», Histoire et Archéologie, nº 48, déc./janv. 1981, p. 77.

Ce genre de donation est une caractéristique de la politique rodolphienne du début de son règne. En confiant le comitatus aux évêques, il s'agissait de limiter le pouvoir grandissant de la noblesse laïque et d'éviter l'établissement, au sein du Royaume de Bourgogne, de puissances héréditaires, susceptibles de menacer l'autorité royale. Après la Tarentaise en 996 et Sion en 999, Lausanne en 1011 et Vienne en 1023 bénéficièrent de tels actes 29.

La Vita de Ruodpert servit à prouver la légitimité des droits temporels des évêques de Sion, ceci à plusieurs reprises 30. (Ce fut notamment le cas en 1322-23 pour le différend qui opposa le vidomne d'Anniviers au Chapitre de Sion quant au droit de chancellerie.) Les communes valaisannes, dans leur lutte pour l'obtention du pouvoir politique, contestèrent aux évêques les droits régaliens jugés caducs, droits symbolisés par la «Caroline». En 1613, sous les pressions des dizains, Hildebrand Jost dut renoncer à ses droits temporels dès son élection au siège épiscopal, non sans manifester quelques velléités de les récupérer 31.

Ces événements politiques eurent des conséquences sur l'office de saint Théodule: L'historia médiévale fut abandonnée. Les nouvelles leçons qui la remplacèrent reflètent bien les progrès accomplis dans la connaissance historique

du Patron du Valais.

#### Conclusion

Le passage de l'histoire à la légende peut s'expliquer, dans le cas de saint Théodule, de la manière suivante: à partir d'une tradition assez floue, la personnalité de Théodule fut enrichie, pour ne pas dire fabriquée, par l'emprunt de modèles hagiographiques existants 32. Nous obtenons ainsi l'image d'un saint conforme aux stéréotypes et cependant individualisé, ne pouvant être confondu avec aucun autre.

La Vita a pu être introduite à Sion afin de compléter le culte rendu aux reliques de saint Théodule 33, lesquelles furent dispersées au courant du XIIe siècle hors des frontières du diocèse 34.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> POUPARDIN René, Le Royaume de Bourgogne, appendice VIII, p. 430: Episcopatus et comitatus.

Gallia christiana, t. XII, Instrumenta, p. 377.

GHIKA G., La fin de l'Etat corporatif, p. 99 sqq.

AIGRAIN René, L'hagiographie, ses sources, ses méthodes, son histoire, Bloud et Gay, 1953.

Dubuis F.-O., Archéologie, tradition et légendes, pp. 323-324. Dubuis pense que le moine Ruodpert, se basant sur une tradition locale existante, a écrit son texte pour l'extérieur du diocèse. Ce texte aurait été importé à Sion pour être incorporé à l'office du 16 août (XIII<sup>e</sup> s.). Cette adoption prouverait la conformité du récit de Ruodpert avec ce que l'on savait du saint dont la crypte restera ouverte jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'introduction de la *Vita* et celle de l'office fussent contemporaines.

<sup>34</sup> Cf. infra p. 186.

### Son culte jusqu'au XVIe siècle

Aussi loin que l'on remonte, saint Théodule, dans les documents officiels, a toujours été associé à Marie, patronne de l'église de Sion, comme patron du Valais. Il paraît formellement comme tel dans la Vita de Ruodpert (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.).

L'abbé F.-O. Dubuis a pu démontrer, grâce aux fouilles archéologiques entreprises en 1960 sous l'actuelle église Saint-Théodule à Sion 35, que le saint valaisan bénéficiait d'une crypte visitée par les pèlerins dès le IX<sup>e</sup> siècle. Ce culte pourrait remonter au transfert du siège épiscopal d'Octodure à Sion, vers le

VI<sup>e</sup> siècle. Ce pèlerinage favorisa l'expansion de son culte.

Gruber 36 signale que le couvent de Saint-Gall honorait saint Théodule dès le XIe siècle et Engelberg dès le XIIe siècle. Ce sont les plus anciennes attestations de l'existence du culte en dehors du diocèse. La dispersion des reliques (fin du XIIe-début du XIIIe s.?) propagea jusqu'à Lyon (abbaye d'Ainay) et jusqu'à Besancon la dévotion à saint Théodule 37. Le manque de précision des sources empêche de fixer la date de l'importation des reliques dans ces deux endroits.

Les diocèses de Lausanne et de Genève vénéraient Théodule dès le tout début du XIVe siècle, voire au XIIIe siècle déjà 38.

Au XVe siècle, c'est le «boum». La conquête du Bas-Valais par Walter Supersaxo 39 ainsi que l'émigration des Walser 40, entraînèrent la propagation de la légende et du culte de saint Théodule dans toute la Suisse : les diocèses de Bâle,

- 35 DUBUIS F.-O., «Sepulcrum beati Theodoli», Bulletin du diocèse de Sion, numéro spécial, octobre 1962.
  - <sup>36</sup> GRUBER Eugène, Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter, p. 162.

STÜCKELBERG Emile-Alfred le signalait déjà dans son ouvrage: Die schweizerischen Heiligen des Mittelalters, Zürich, Amberger, 1903.

- 37 Briguet S., Vallesia Christiana, p. 120: «Reliquias ad preces utique earum Cleri et Populorum dispertitas fuisse in Dioeceses Lugdunensem, Dolanam, Vesuntionensem...»
  - <sup>38</sup> Cf. ci-après: le stemma, p. 220.

39 GHIKA G., La fin de l'Etat corporatif en Valais, p. 55; GRENAT P.-A., Diss., pp. 34-35. Voici comment M. LIEBESKIND (op. cit., p. 44) présente la chose :

«C'est qu'en refaisant l'unité politique de la vallée du Rhône — à l'exception de la châtellenie d'Aigle que les Bernois tenaient solidement —, ils ont opéré avec la notion du "patrimoine de Saint-Théodule" et ce qu'ils appelèrent leurs milices, artisans de la conquête, la

milice de Saint-Théodule.

» Cette notion du patrimoine de Saint-Théodule, par laquelle on motive l'incorporation du Bas-Valais et qui sert à donner une base légale à celle-ci, est tirée de la fameuse Caroline (...), car la donation de 999 ne concernait que le comté [du Valais], au-dessus de la Croix d'Ottans (près de Trient).»

Au siècle précédent, les comtes de Savoie, à l'appétit féroce, avaient grignoté le comté du Valais jusqu'à la Morge de Conthey. Ils possédaient même des biens dans le Haut-Valais.

Au cours de cette conquête, la légende de saint Théodule a pu ainsi jouer le rôle de propagande comme soutien de l'action politique.

<sup>40</sup> IMESCH Ludwig, Geschichte der Walser, passim.

de Constance et de Coire, et jusque dans le Vorarlberg et dans le Piémont, ainsi qu'à Aoste<sup>41</sup>. C'est à cette époque que vient s'ajouter à la légende l'épisode du diable et de la cloche qui deviennent les attributs du saint dans l'iconographie <sup>42</sup>.

<sup>41</sup> AMIET-COLLIARD, L'Ordinaire d'Aoste, p. 385.

La légende de la cloche est certainement l'épisode le plus populaire des hauts faits de

saint Théodule, depuis la fin du XVe siècle. Voici de quoi il retourne :

Un jour, Théodule désira transmettre une communication importante au pape, à Rome. Pour ce faire, il requit les services d'un diable, lui promettant son âme en paiement s'ils étaient de retour avant le chant du coq. Le pape, averti à temps, offrit à l'évêque de Sion une cloche, en remerciement de son zèle.

Au retour, le diable transporteur chargea la cloche sur ses épaules, Théodule assis dedans. Le voyage aérien fut rapide et sans encombre; si rapide que le saint eut peur d'arriver avant le chant du coq. Juste avant d'arriver, profitant d'une halte qu'il avait lui-même proposée au diable, le saint évêque ordonna au premier coq qu'il aperçut de pousser son cri sous peine de mort. Le diable se voyant dupé, de rage, lança la cloche sur le sol et l'enfouit profondément. On ne peut rien contre les saints. Théodule, prisonnier de la cloche, ne perdit pas son calme. Pour exciter davantage le diable, il sonna la campane puis, d'un mot (la foi déplace les montagnes), la fit remonter à la surface, et il sortit au grand jour, triomphant. (D'après Stinzi Paul, Der Walliser heilige St. Theodul im Sundgau, pp. 50-51.)

Le chanoine GRENAT (Diss., p. 31), non sans malice, prête à l'humour populaire la trouvaille du nom du diable. Ce dernier s'appellerait «Rodepartout», nom évoquant Ruodpertus, l'auteur de la Vita Theodoli qui passe aux yeux de l'historien pour un mystificateur. Est-ce bien là une trouvaille

du peuple ou plutôt de l'humour clérical?

#### II. L'office rimé Illustris civitas

## Historique

## Datation de l'office

La date de composition de l'office propre de saint Théodule peut se déterminer de la manière suivante: Le Liber Ordinarius de Sion (troisième quart du XIII<sup>e</sup> s.) est le premier document qui atteste explicitement l'existence de l'historia. (On y trouve, en effet, les incipit des antiennes et des répons.) Toutes les autres sources liturgiques lui sont postérieures, à l'exception du Lectionaire qui date, lui, du tout début du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce livre contient de première main la Vita écrite par Ruodpert, texte lu à l'office de Matines le jour de la fête patronale. Cependant l'absence de toute allusion à un office rimé nous laisse dans l'incertitude.

D'autre part, la *Vita*, antérieure à l'office rimé dont elle est le modèle, et qui remonte au plus tôt à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle <sup>43</sup>, fixe le «terminus post quem» de la création d'*Illustris civitas*.

Ainsi, il est raisonnable de situer la composition de cette historia au XII<sup>e</sup> siècle. L'analyse des mélismes des répons prolixes révèle des structures formelles déjà fréquentes dans les sources du XII<sup>e</sup> siècle, ce qui est une information supplémentaire favorable à cette datation. Le Père Huot place Illustris civitas parmi les nouveaux offices introduits dans la deuxième époque de la liturgie sédunoise: subissant plus que précédemment l'influence de l'Ouest.

# Occasion de la composition d'Illustris civitas

Mme R. Jonsson, dans sa thèse sur les offices versifiés, souligne l'importance du culte des reliques dans le processus de création de nouveaux offices à caractère local. Les autorités ecclésiastiques profitaient du transfert des reliques d'un saint de leur région pour conférer à sa fête une solennité nouvelle. Dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle (env. 1170), il se passe à Sion un semblable événement. Or rapprocher l'élévation des reliques de saint Théodule d'*Illustris civitas* ne convainc guère; en effet une fête spéciale fut introduite dans la liturgie sédunoise le quatre

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Cf. l'évaluation de F.-O. Dubuis qui est bien optimiste, se fondant sur des arguments de vraisemblance incontrôlables.

septembre en mémoire de cette Revelatio 44. Comme les deux fêtes, celle du seize août et celle du quatre septembre, utilisent le même office, intégralement ou en partie, il convient de se dire que la fête patronale, plus importante que l'autre, est donc antérieure. Mais rien n'est encore sûr. La seule certitude est que l'historia se place chronologiquement entre la Vita et l'Ordinaire. Le reste n'est qu'hypothèse.

# Diffusion de l'office (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)

### L'office complet

Pour cette étude, sont prises en considération les sources notées et non notées. Dès l'aube du XIVe siècle, l'office rimé atteint son extension maximale qui ne dépassera plus les limites des diocèses de Sion, Lausanne et Genève. Pour ce dernier, les sources disponibles sont du XVe siècle, mais saint Théodule figure dans le calendrier du bréviaire dès la seconde moitié du XIIIe siècle 45.

Les sources postérieures (XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.) restent dans les limites définies ci-dessus.

### Les fragments de l'office

Au XIV<sup>e</sup> siècle, à Herdt, dans le diocèse de Spire sur le Rhin, les chanoines réguliers de Saint-Augustin fêtaient saint Théodule par un office de neuf leçons, avec un capitule et une oraison propres 46.

A Bâle, le Cantionale du chartreux Thomas Kress 47 contient deux fragments d'Illustris civitas: l'antienne du Magnificat Magnificum antistitem et celle du Benedictus Die presul hodierno (sic). Les mélodies qui les accompagnent n'ont aucun rapport avec celles des sources lausannoises et sédunoises (cf. en appendice). Ce recueil de pièces liturgiques disparates est une anthologie constituée à l'initiative privée du moine pour son usage. La liturgie officielle du diocèse ignorait l'office propre de saint Théodule bien que le Patron du Valais y fût honoré 48.

#### La Vita

En dehors de l'aire d'expansion déjà définie, la Vita Beati Theodoli se trouve encore dans un bréviaire du XVe siècle en provenance de Tarentaise 49, et à

- 44 Fête dont le sens a changé, puisque le terme fut interprété comme la découverte des martyrs thébains par Théodule.
- LAFRASSE P.-M., Etude sur la liturgie de l'ancien diocèse de Genève, Genève, Librairie Jullien, 1904, p. 64, Bréviaire de Genève, Paris, BN. m. lat. 16307.

- LEROQUAIS Victor, Les Bréviaires, t. 2, p. 237, n° 352.
   LEBHARDT Frank, Das Cantionale des Kartäusers Thomas Kress (1517-18, complété en 1525),
- pp. 251 et 377.

  LEBHARDT F., op. cit., p. 251. Au Petit-Bâle, la statue de saint Théodule dans l'église qui lui est dédiée est le centre régional de son culte.
- <sup>49</sup> Leroquais V., Les Bréviaires, t. 2, p. 188, nº 323. Dans ce bréviaire ne se trouvent que les leçons de l'office, sans aucune citation qui laisserait soupçonner la présence de l'office rimé Illustris civitas.

Besancon 50. Une version différente, utilisée au XVIIe siècle comme lecons de l'office en remplacement des anciennes, existe à Sachseln, selon le témoignage du chanoine Grenat 51. D'après lui, ce texte est postérieur à celui de Ruodpert. On le trouve également à Zurich où le culte de saint Théodule était lié à celui de Charlemagne 52.

#### Présence de saint Théodule au calendrier 53

XI<sup>e</sup> siècle: Saint-Gall <sup>b)</sup>.

XIIe siècle: Sion a), Engelberg b).

XIIIe siècle: Genève c).

XIVe siècle: Herdt d), Lausanne e). XV<sup>e</sup> siècle: Aoste f), Tarentaise g).

XVIe siècle: Bâle h), Grand-Saint-Bernard i).

A l'Abbaye de Saint-Maurice, le culte de saint Théodule fut célébré très tôt, en liaison avec celui des martyrs. Le témoin qui nous reste est le bréviaire du British Museum (Ldn). Il appartient à la communauté au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais provenait originairement d'Orsières, en passant par l'église paroissiale de Bagnes (XVII<sup>e</sup> s.).

## Evolution de la liturgie de l'office (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)

## 1. Dans le diocèse de Sion

Jusqu'au XVIIe siècle, l'office rimé fut chanté intégralement à Sion. L'introduction du bréviaire romain et les événements politiques du début du XVIIe siècle entraînèrent l'abandon de l'office médiéval et son remplacement par l'office commun d'un confesseur pontife, comme l'indiquent les Officia Propria de 1747 à 1962. Les leçons évoluèrent parallèlement aux recherches entreprises sur l'identité de saint Théodule. Au XVIIIe siècle, pour celles-là, la Vita de Sachseln, d'origine et de date inconnues, remplaça celle de Ruodpert.

- <sup>50</sup> AASS, Aug., t. III, p. 275. Trois manuscrits sont cités, un légendaire de Saint-Anatole à Salins, un codex de la Bibliothèque Thuane et un livre de Saint-Stéphane à Besançon.
- GRENAT P.-A. (Diss., pp. 14, 41, 42), considère cette légende non datée comme un résumé
- de la Vita de Ruodpert; ce qui nous renvoie à la note 10 ci-dessus.

  52 FOLZ Robert, Etude sur le culte liturgique de Charlemagne.
  53 a) Sion: Missel de Granges, Iter Helv. III, pp. 105-111.
  - b) Saint-Gall, Engelberg: GRUBER E., op. cit., p. 162, et STÜCKELBERG, op. cit. c) Genève: Lafrasse P.-M., op. cit., p. 64. d) Herdt: Leroquais V., Les Bréviaires, t. 2, p. 237, n° 352.

  - e) Lausanne: cf. infra, Les sources, p. 224.

  - f) Aoste: AMIET-COLLIARD, L'Ordinaire d'Aoste, p. 385. g) Tarentaise: LEROQUAIS V., Les Bréviaires, t. 2, p. 188, n° 323. h) Bâle: Directorium Basiliense, 1585, Sion, Archives du Chapitre, A. J. 109.
  - i) Grand-Saint-Bernard: cf. infra, Les sources, p. 224.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, de 1807 à 1884, la fête du 16 août est supprimée. Par contre, le 26 et le 27 août sont respectivement fêtés Théodore I et Théodore II <sup>54</sup>. La parution en 1770 de la Gallia Christiana où l'existence de Théodule est contestée n'est pas étrangère à cela. L'arrivée du chanoine Grenat au chapitre de Sion et la publication en 1880 de sa Dissertation sur l'existence de saint Théodule amena une refonte du texte des leçons de l'office. Les Officia Propria de 1884 placent la fête du saint Patron au premier dimanche après l'Assomption. Le profil de Théodule (maintenant officiellement Théodore) se précise. La figure légendaire est abandonnée. Son œuvre pastorale et sa lutte contre l'arianisme sont soulignées. Sa découverte des martyrs de la légion thébaine est mentionnée. Des trois Théodore encore acceptés au siècle précédent, il ne reste que le premier évêque du Valais. En 1962, les Officia Propria reprennent, à peine retouché, le texte de 1884. On y ajoute la découverte du tombeau du saint.

A Saint-Maurice, les chanoines réguliers de Saint-Augustin adoptèrent le cursus romanus en conservant leurs fêtes propres. Pour saint Théodule, un office a été conçu et approuvé en 1930 55.

Un office propre qui reprend ce qui peut l'être de l'ancienne historia est en cours d'élaboration pour la partie allemande du diocèse <sup>56</sup>.

#### 2. Dans le diocèse de Lausanne 57

Si la fête de saint Théodule resta au calendrier lausannois jusqu'en 1914, l'office rimé devint caduc dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour être remplacé par l'office commun d'un confesseur pontife <sup>58</sup>. Le Chapitre de la cathédrale Saint-Nicolas de Fribourg fit exception. Il utilisa ses anciens livres liturgiques jusqu'en 1854, date à laquelle le Bréviaire Romain fut rendu obligatoire sur l'ensemble du diocèse. Voici comment:

L'introduction du Bréviaire Romain de Pie V fut lente et progressive. Depuis la Réforme, aucun bréviaire ne fut réimprimé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le clergé a trouvé une solution de remplacement par l'utilisation du Bréviaire Romain qui circulait dans les diocèses voisins. Afin de l'adapter à la liturgie lausannoise, Mgr Strambin publia en 1672 un *Proprium*, le premier du genre, dans lequel l'office du commun d'un confesseur pontife remplaçait *Illustris civitas*. Les leçons furent également choisies dans le commun. Cet état de choses dura jusqu'à la parution, en 1787, du nouveau Bréviaire Lausannois dont le chanoine Fontaine fut l'initiateur. Ce livre, qui n'eut jamais l'approbation du pape, fut cependant toléré pour l'usage privé jusqu'en 1854 où il fut supprimé.

55 Lectiones, In festo St Theodori, episcopi et confessoris..., Mauritius Agaunensis Abbatia, ca 1930.

<sup>54</sup> Supplementum Dioecesis Sedunensis, jussu et authoritrate F. J. X. de Preux, Sion, Antonius Advocat, 1807.

<sup>56</sup> Communication du Révérend chanoine Dr Albert Carlen, ainsi que de Frère François Huot, OSB.

MUELLER B., Das Lausanner Brevier, Fribourg, 1939.

L'antiphonaire d'Estavayer fut utilisé jusqu'en 1672, date à laquelle un Strambino (1662-1684) tenta d'introduire le Proprium romain après le Concile de Trente. (Premier évêque résidant à Fribourg.) — SCHMID A., « Die Antiphone von Estavayer-le-Lac », Librarium : Zeitschrift der Schweizerischen Bibliophilen Gesellschaft, 12. Jg., Heft I/1969, pp. 43-51.

Les leçons de ce bréviaire «illégal» se réfèrent aux plus récentes études concernant Théodule: les Acta Sanctorum (1737), la Gallia Christiana (1770), les travaux du chanoine Pierre de Rivaz sur le martyre de la légion thébaine <sup>59</sup>, ainsi que des auteurs plus anciens comme Simmler et Stumpf. N'est conservé de la tradition médiévale que l'épisode de la découverte des martyrs thébains par Théodore. Ces textes furent abandonnés en 1854 pour être remplacés par la Vita de Sachseln, ce qui est une régression. Ils furent repris, résumés et retravaillés en 1871. Au début de notre siècle, Théodore (dule) disparaît du calendrier liturgique.

## 3. Dans le diocèse de Bâle

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Théodule est simplement commémoré le 16 août <sup>60</sup>. Il disparaît bientôt des livres liturgiques pour ne réapparaître qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Les Officia Propria de 1861 donnent un office tiré du commun et doté de leçons propres reprises du Bréviaire Lausannois dans sa version de 1787. En 1942, les Officia Propria du diocèse de Bâle ignorent saint Théodule. Finalement, il trouve une place, sous la forme d'une simple commémoration, le 16 août lors de la fête de saint Joachim, père de la Vierge Marie.

#### 4. Dans le diocèse de Genève

Un bréviaire imprimé, non noté, de 1556 61 contient *Illustris civitas*, ce qui montre que l'office fut connu à Genève. Les *Officia Propria* de 1777 pour le diocèse de Genève, dont le siège est à Annecy depuis 1568, indiquent la fête de saint Théodule le 17 août et non le 16. L'office du jour, lectures comprises, est tiré du commun. Cette situation dura au plus tard jusqu'en 1854, ou peut-être avant, lors du rattachement de la partie suisse du diocèse à celui de Lausanne 62.

#### **Analyse**

#### L'historia

Ses liens avec la Vita

Comme bon nombre d'offices médiévaux, l'historia Illustris civitas a été composée d'après la vita qui sert de lecture à Matines, dans notre cas, la Vita Theodoli du moine Ruodpert. Bien que cette parenté fût déjà signalée par l'abbé Dubuis 63, une analyse comparée des textes n'est pas inutile.

RIVAZ P. DE, Eclaircissements sur le martyre de la légion thébaine..., Paris, C.-P. Breton, 1779.
 Directorium Basiliense, 1585.

LEISIBACH J., « Die liturgischen Handschriften der Kantons- und Universitätsbibliothek Freiburg», Iter Helveticum, Teil I, Freiburg, Universitätsverlag, 1976. (Spicilegii Friburgensis subsidia 15.)

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Arnold K., «Die weltlichen Kollegiatstifte der deutsch- und französischsprachigen Schweiz», *Helvetia sacra*, Abt. 2, Teil 2, Bern, Francke, 1977.

<sup>63</sup> DUBUIS François-Olivier: «Archéologie, tradition et légende», Helvetia antiqua, Festschrift Emil Vogt, Zürich, 1966.

L'historia (l'ensemble des antiennes et des répons d'un office rimé) se compose d'une suite de 33 pièces versifiées, 34 si l'on compte l'Alia antiphona qui ne se trouve que dans deux sources: P et S 42. Ces pièces de structures variées racontent les Acta de saint Théodule. Pour les besoins de l'analyse, le texte peut se découper en trois séquences:

- 1. (n° 1 à 11) Evocation de l'illustre cité de Sion dont Théodule fut l'évêque. Circonstances de l'accession du saint au siège épiscopal, exaltation de ses qualités pastorales et morales.
- 2. (n° 12 à 26) Paraphrase des lectures dont la confession de Charlemagne est le sujet principal.
- 3. (n°s 27 à 31 et n° 33) Relation de la découverte des martyrs thébains par Théodule.

Le miracle de la vendange, présent chez Ruodpert manque ici. Seule l'Alia antiphona contient une prière contre les méfaits du gel dont les conséquences pour la vigne sont connues.

Les extraits de la *Vita* utilisés comme lectures se construisent de façon tout à fait parallèle :

- Définition temporelle et géographique de l'origine de Théodule, récit de son accession au siège épiscopal et de sa vie pastorale qui lui vaut une certaine renommée.
- 2. Large développement de la confession de Charlemagne et de ses conséquences.
- 3. Récit du miracle de la vendange.
- 4. La découverte des martyrs. (Dans le lectionnaire-légendier sédunois, Sion, Ms. 10, ce passage est absent des leçons du 16 août, mais reporté à la fête de la revelatio de saint Théodule.)

Le parallélisme de construction des deux textes n'est pas seulement une conséquence de leurs rapports liturgiques, mais bien celle aussi d'un démarquage, comme le montrent ces extraits:

Illustris civitas

Vita

nº 19: Decem missas
quidam aut amplius
vel viginti loquentes dicius
seu triginta promittunt
propere
Pro sanando letali vulnere

... triginta aut viginti vel decem missas se facturos promiserunt

Presul noster inclitus humilis et tacitus nihil est pollicitus sed alii Tunc sanctus theodolus sicut semper solebat, conscientie sue temperamento humilitatis reverentiam imponens.

| Illustris | civitas                              |
|-----------|--------------------------------------|
| nº 24:    | sunt reversi patres ad<br>propria    |
| n° 27:    | Thebeorum legio<br>detruncata gladio |
| 0.00      | 0 1 1                                |

nº 28: Ossa cuius deo grata iacuerunt inhumata diu nudo sub aere

n° 31: Felix presul divinitus evidenter admonitus thobiam imitatur 64

n° 33: Ossa legens beatorum legionis thebeorum agauno clauso rupibus sacris locasti manibus summe presul theodole Vita

ad propria statim fuere reversi

beata legio thebae gladii ipsorum animadversione mundo interfecta est

ubi dum multorum annorum circulis evolutionis corpora eorum inhumata iacent

O novae conversionis alter thobias! Quam bene cum angelo direxistis vias tuas!

in loco cui agaune nomem est, cum vastorum rupium obiectu luctatur... Bonus tu ipse fuisti, bene et laudabiliter egisti, locum habitationis eorum honorifice praeparasti, et ossa eorum in pace requiescere praecipisti.

Les altérations dues à la mise en vers exceptées, la fixité du schéma narratif, d'un texte à l'autre, le nombre limité des images, tous ces éléments montrent clairement l'étroite dépendance de l'historia par rapport à la vita. Celleci fut très probablement l'unique source littéraire ou non de l'ensemble des textes liturgiques composés pour la fête de saint Théodule (y compris les hymnes et la prose non étudiée ici), voire de la tradition médiévale tout court.

La technique utilisée dans la composition de l'office a pour conséquence la multiplication des redites. Nous avons, en effet, deux textes qui s'entrelacent, et des hymnes qui les résument. Le tout produit un effet d'écho et d'amplification qui sont imputables soit à la relative pauvreté de la matière traitée, soit à une conception particulière de la prière liturgique.

Pour terminer, signalons dans l'ensemble des textes une localisation de l'action plus précise que dans la Vita qui se contente d'un vague « Burgundiorum terra » où se situe l'« ecclesia sedunensis ». Le rédacteur de l'historia caractérise le lieu où Théodule eut son siège épiscopal (Sion dans la tradition médiévale), dès la première antienne des vêpres:

> Illustris civitas subiacet alpibus

Le saint valaisan est ici comparé à Tobie père (Vulgate L. Th. I. 20) connu pour avoir donné une sépulture à ses frères de race persécutés à Ninive. Théodule agira de même envers saint Maurice et ses compagnons.

et glisse même une allusion à son climat. C'est du moins de cette manière que je comprends la fin de l'antienne:

cuius amenitas accolis omnibus grata videtur.

L'hymne des laudes s'ouvre sur une notation du même ordre:

Celsitudo sublimium (...) alpium.

Sauf contresens de ma part, ces remarques permettent, sinon d'avancer l'hypothèse d'une origine indigène des textes liturgiques inspirés de Ruodpert, du moins de définir clairement leur destinataire: l'Eglise de Sion, c'est-à-dire l'évêque et le chapitre.

#### Prosodie

Il est possible de distinguer deux groupes de pièces composant l'historia. D'une part, les antiennes de constructions variées, et d'autre part, les répons de structure homogène. Cette poésie étant rythmique, rimée et non quantitative 65, j'utiliserai pour faciliter l'analyse, les symboles suivants: p pour un mot paroxyton (l'accent sur la pénultième syllabe) et pp pour un mot proparoxyton (l'accent sur l'antépénultième syllabe). Les rimes sont indiquées par des lettres majuscules. Ainsi dans l'exemple suivant:

$$n^{\circ}$$
 1 : 4 × 6pp + 5p, AB AB C

il s'agit de la première antienne des Vêpres composée de quatre vers de six pieds, avec une finale en proparoxyton, et d'un vers de cinq pieds avec sa finale en paroxyton.

#### Les antiennes

A Vêpres: 
$$n^{\circ} 1: 4 \times 6pp + 5p$$
 AB AB C  $2: 2 \times 8p + 7pp$  AA B  $3: 2 \times 6pp + 3 \times 8pp$  AA BB C  $4: 2 \times (4p + 6pp) + 2 \times 8pp$  AA BB  $5: 2 \times 7pp + 2 \times 8pp$  AA BB  $7: 4 \times 8pp + 5p$  AA BB C

La poésie rythmique est basée sur l'accentuation des mots et le nombre de leurs syllabes, alors que la poésie quantitative, elle, tient compte de la quantité des syllabes, des longues et des brèves. C'est l'ouvrage de Dag Norberg, Introduction à l'étude de la versification latine médiévale, Stockholm, 1958, qui m'a servi de guide pour traiter de la versification de l'historia.

```
A Matines:
                    n^{\circ} 8: 2 \times 8p + 8pp
                                                               AA B
                                                               AA BB
                         9:2 \times 7pp + 2 \times 8pp
                        10:2 \times 8p + 2 \times 8pp
                                                               AA BB
                        11: 2 \times 8pp + 2 \times 7pp
                                                               AA BB
                        15:3 \times 8pp + 4p?
                                                               AAA B
                        16:3 \times 8pp + 2p
                                                               AAA B
                       17:4 \times 8pp
                                                               AAA B
                        21:2 \times 8p + 2 \times 8pp
                                                               AA BB
                        22:2 \times 8p + 2 \times 8pp
                                                               AA
                                                                    BB
                        23:2 \times 8p + 2 \times 8pp
                                                                    BB
                                                               AA
A Laudes:
                     n^{\circ} 27 : 2 \times 7pp + 8p
                                                               AA
                                                                    В
                        28:2 \times 8p + 8pp
                                                                    В
                                                               AA
                        29:2 \times 8pp + 6p
                                                               AA B
                        30:2 \times 8p + 7pp
                                                               AA
                                                                    В
                        31:2 \times 8pp + 7p
                                                               AA
                                                                    В
                        32:4 \times (8p + 7pp)
                                                               AB
                                                                    AB CD CD
Aux 2<sup>es</sup> Vêpres:
                    n^{\circ} 33 : 2 \times 8p ? + 2 \times 8pp + 8pp
                                                                    BB C
                                                               AA
Alia antiphona:
                    n^{\circ} 34 : 6 \times 8pp
                                                               AA
                                                                   BB CC
```

De ce tableau, se dégagent deux principes formels qui tendent à s'harmoniser: la distribution des rimes et la structure des vers. Selon ces critères, quatre groupes d'antiennes se détachent de l'ensemble: 1) les nos 9, 10, 11; 2) les nos 15, 16, 17; 3) les nos 21, 22, 23, c'est-à-dire un groupe par nocturne, et 4) les nos 27 à 31, qui sont les antiennes des laudes. De ces quatre ensembles, seul le troisième réalise une forme complètement maîtrisée. Le dernier offre, de strophe en strophe, un jeu alterné de cadences p et pp, combinées avec les rimes. Dans le choix du type de vers, l'auteur n'a cependant pas pu éviter des irrégularités. Le reste des antiennes ne présente aucune cohésion. Elles sont toutes de structure différente.

#### Les répons

En règle générale, les répons de l'office se construisent sur le modèle suivant :

$$4 \times (4p + 6pp)$$
 AA BB.

La strophe se compose de quatre décasyllabes avec finale pp et césure après le quatrième pied. Ce premier hémistiche est toujours paroxyton. Il faut cependant relever trois exceptions à cette règle. Aux nos 12 et 14, la strophe se compose de cinq vers dont le dernier est un tétrasyllabe pp. Les rimes se distribuent comme suit: AA BB C. La deuxième exception se trouve au no 20.

Ce répons est formé de sept vers de sept syllabes à finale pp, ce qui nous donne le schéma: 7 × 7pp AB AB CC D. Le répons des vêpres (n° 6) est très irrégulièrement construit. Les six vers qui le composent sont tous différents: 7pp + 10pp + 7p + 8p + 5pp + 8p AA BB CC.

La forme générale du verset qui accompagne le répons est composée de trois vers (le plus souvent des octosyllabes) à rime A plus un dernier vers de 3, 4 ou 7 syllabes avec une rime B. Trois cas particuliers sont à relever: le verset du n° 12, 2 × (4p + 6pp) + 4p AAB; celui du n° 19, 3 × 7pp + 4pp AAAB; et enfin

le verset du n° 6,  $2 \times 8p + 2 \times 8pp$  AA BB.

L'accentuation du décasyllabe se fait de la manière suivante: le vers comporte deux types d'accents, des accents fixes et des accents mobiles. Les accents fixes se portent sur la troisième et la huitième syllabe, la première étant presque toujours accentuée (les accents secondaires sont mis entre parenthèses). L'accent mobile affecte soit la cinquième, soit la sixième syllabe, selon un système de combinaisons que montre clairement le tableau ci-dessous.

| nº 12, |     | 3 | 5 |   | 8 | nº 13 | 3, | 1   | 3 | 5 |   | 8 |
|--------|-----|---|---|---|---|-------|----|-----|---|---|---|---|
|        | 1   | 3 |   | 6 | 8 |       |    | 1   | 3 |   | 6 | 8 |
|        |     | 3 |   | 6 | 8 |       |    | 1   | 3 | 5 |   | 8 |
|        | 1   | 3 | 5 |   | 8 |       | ?  | 1   | 3 |   | 6 | 8 |
|        |     |   |   |   |   |       |    |     |   |   |   |   |
| nº 14, | (1) | 3 |   | 6 | 8 | nº 18 | 3. | 1   | 3 |   | 6 | 8 |
| ?      | 1   | 3 | 5 |   | 8 |       | ,  | -   | 3 | 5 |   | 8 |
| •      | î   | 3 | 0 | 6 | 8 |       |    | 1   | 3 | 5 |   | 8 |
|        | (1) |   | 5 | U | 8 |       |    | 1   | 3 | 5 |   | 8 |
|        | (1) | J | J |   | Ö |       |    |     | J | J |   | O |
| 0.10   |     | • | _ |   | 0 | 0.0   |    | (1) | • | _ |   |   |
| nº 19, | 1   | 3 | 5 |   | 8 | nº 24 | ١, | (1) |   | 5 |   | 8 |
|        | 1   | 3 |   | 6 | 8 |       |    | 1   | 3 | 5 |   | 8 |
|        | 1   | 3 |   |   | 8 |       |    | (1) | 3 |   | 6 | 8 |
|        |     | 3 |   | 6 | 8 |       |    | 1   | 3 |   | 6 | 8 |
|        |     |   |   |   |   |       |    |     |   |   |   |   |
| n° 25, | 1   | 3 |   | 6 | 8 | nº 26 | ò, | 1   | 3 |   | 6 | 8 |
| ,      | 1   | 3 | 5 |   | 8 |       |    | 1   | 3 |   | 6 | 8 |
|        | (1) | 3 |   | 6 | 8 |       |    | 1   | 3 | 5 |   | 8 |
|        |     |   |   |   |   |       |    |     |   |   |   |   |
|        | (1) | 3 | 5 |   | 8 |       |    | (1) | 3 | 5 |   | 8 |

Dag Norberg, dans son Introduction à l'étude de la versification latine médiévale 66, souligne l'extrême popularité de ce type de vers, « au XII e siècle et plus tard ».

Ce n'est qu'après avoir étudié la partie musicale de l'office que pourra être abordée la question épineuse de l'accentuation du texte en fonction des mélodies.

#### Les mélodies

L'étude musicale d'un office rimé du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle pose bien des problèmes délicats, dont le manque relatif d'éditions critiques est une cause <sup>67</sup>. Il faut d'abord résoudre un problème de méthode. Dans quelle mesure les acquis de la paléographie grégorienne développée par les moines de Solesmes, Peter Wagner et Ferretti, entre autres, sont-ils applicables à un office tardif et qui plus est de tradition purement écrite <sup>68</sup>? Une partie de la solution peut jaillir de la confrontation de l'office avec les théories musicales du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle, puis avec ce que l'on sait du chant grégorien classique, antérieur au IX<sup>e</sup> siècle. Le résultat escompté devrait permettre d'évaluer cet office avec suffisamment de précision pour le placer dans l'histoire musicale religieuse du moyen âge.

Pour la partie technique de ce travail, il m'a semblé judicieux d'adopter la terminologie médiévale empruntée à des auteurs comme Guido d'Arezzo 69, Aribo

Scholasticus 70 son commentateur, ainsi qu'à Iohannes Affligemensis 71.

L'échelle musicale de référence est celle qui fut employée durant tout le moyen âge. Elle me sert à définir la hauteur des sons sans recourir aux noms des notes de la solmisation ni à leur représentation graphique.



Les huit modes sont: les Protus, Deuterus, Tritus, Tetrardus authentes et plagaux. Afin de faciliter leur repérage, les pièces de l'office sont numérotées dans l'ordre donné par les *Analecta Hymnica* (cf. infra, l'édition du texte).

#### L'organisation des modes

Les pièces de l'office de saint Théodule (office séculier de IX leçons) se succèdent en suivant l'ordonnance régulière des tons, selon l'usage des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles et devenu courant, voire exclusif, dans la composition de nouveaux offices <sup>72</sup>. Le tableau ci-dessous met en évidence cette organisation.

Tout récemment, dans son article «Rhymed office» (New Grove, t. 15, p. 84), HUGHES Andrew remarquait cet état de fait: «Comprehensive view of the rhymed office, or historia, is not

possible yet ».

L'ancien fonds, élaboré sans le secours d'aucune notation, donc de tradition purement orale, faisait plutôt appel à des techniques d'ornementation et d'adaptation sur la base de récitatifs, alors que le nouveau répertoire qui bénéficiait d'une notation musicale satisfaisante comme d'une théorie en progrès, entraîna le relatif abandon des anciens procédés de composition, et par conséquent, un changement stylistique assez marqué.

Micrologus de arte musica, ca 1023. Musica, 2º partie du XIº siècle.

Alias Jean COTTON, Musica, début du XIIe siècle.

HUGLO Michel, Les tonaires, p. 126 et suivantes. — Jonsson Ritva, Historia: Etude sur la genèse des offices versifiés (passim). — IRTENKAUF Wolf., art. «Reimoffizium», MGG, XI, colonnes 173-175. — WAGNER Peter, «Zur mittelalterischen Offiziumskomposition», Kirchenmusikalisches Jahrbuch, Jg. 21, 1908, pp. 13-32.

| Nº de. | s pièces    | Nº des tons | Ambitus      |        | Intervalle |
|--------|-------------|-------------|--------------|--------|------------|
| In Ve. | speris      |             |              |        |            |
| 1      | Al          | I           | $\mathbf{C}$ | С      | 8'         |
|        | A2          | II          | $(\Gamma)$ A | G      | 8'         |
| 3      | A3          | III         | ` C          | d      | 9'         |
| 4      | A4          | IV          | $\mathbf{C}$ | С      | 8'         |
|        | A5          | V           | F            | g      | 9'         |
| 6      | R           | III         | C            | f      | 12'        |
|        | V           |             | D            | d      | 8'         |
| 7      | A. ad Magn. | VI          | F            | aa     | 10'        |
| In M   | atutinis    |             |              |        |            |
| 8      | Invit.      | IV          | $\mathbf{C}$ | С      | 8'         |
| 9      | Al          | I           | D            | e      | 9'         |
| 10     | A2          | II          | Α            | b      | 9'         |
| 11     | A3          | III         | D            | e      | 9'         |
| 12     | Rl          | I           | $\mathbf{C}$ | f      | 11'        |
|        | Vl          |             | $\mathbf{C}$ | d      | 9'         |
| 13     | R2          | II          | A            | b      | 9'         |
|        | V2          |             | A            | G      | 7'         |
| 14     | R3          | III         | D            | e      | 9'         |
|        | V3          | ***         | D            | d      | 8'         |
|        | A4          | IV          | C            | С      | 8'         |
|        | A5          | V           | F            | g      | 9'         |
|        | A6          | VI          | C            | С      | 8'         |
| 18     | R4          | IV          | C            | С      | 8'         |
| 10     | V4          | 3.7         | С            | С      | 8'         |
| 19     | R5<br>V5    | V           | F<br>F       | g<br>f | 9'<br>8'   |
| 20     | R6          | VI          | Ċ            | e      | 10'        |
| 20     | V6          | V I         | Č            | c      | 8'         |
| 21     | A7          | VII         | F            | g      | 9'         |
|        | A8          | VIII        | D            | d      | 8'         |
|        | A9          | I           | C            | d      | 9'         |
|        | R7          | VII         | F            | aa     | 10'        |
|        | V7          |             | $\mathbf{F}$ | g      | 9'         |
| 25     | R8          | VIII        | D            | f      | 10'        |
|        | V8          |             | D            | d      | 8'         |
| 26     | R9          | I           | C<br>C       | g      | 12'        |
|        | V9          |             | C            | e      | 10'        |

| Nº des pièces   | Nº des tons | Ambitus      |    | Intervalle |
|-----------------|-------------|--------------|----|------------|
| In Laudibus     |             |              |    |            |
| 27 A1           | I           | C            | d  | 9'         |
| 28 A2           | II          | Α            | b  | 9'         |
| 29 A3           | III         | D            | d  | 8'         |
| 30 A4           | IV          | $\mathbf{C}$ | c  | 8'         |
| 31 A5           | V           | $\mathbf{F}$ | g  | 9'         |
| 32 A. ad Bened. | VII         | F            | aa | 10'        |
| In II Vesperis  |             |              |    |            |
| 33 A. ad Magn.  | I           | C            | d  | 9'         |

#### Les ambitus

L'examen systématique des ambitus nous montre que l'ensemble des mélodies évoluent dans les cadres définis par la théorie médiévale (cf. tableaux pp. 199 et 201).

A l'exception des antiennes du *Magnificat* (n° 7) et du *Benedictus* (n° 32), toutes deux plus élaborées comme c'est la règle, l'ensemble des pièces de style syllabique n'excèdent pas un *ambitus* d'octave ou de neuvième.

Les pièces plus mélismatiques, elles, comme les répons et les deux antiennes citées ci-dessus, sont comprises entre l'octave et la douzième. Sur dix répons, quatre n'atteignent pas la dixième <sup>73</sup>. La mélodie la moins étendue est celle du verset du répons n° 13, laquelle n'atteint pas l'octave.

Si les ambitus n'ont rien d'excessif, il faut remarquer certaines particularités qui seront étudiées plus à fond dans la partie concernant le traitement de la modalité <sup>74</sup>. Ainsi dans le IV<sup>e</sup> mode, le c est presque toujours placé dans le contexte G-a-c qui est la formule d'intonation du III<sup>e</sup> ton psalmodique. Cette particularité a pour effet le déplacement de l'ambitus du IV<sup>e</sup> mode, d'un demi-ton vers l'aigu. Willi Apel le qualifie d'« excessive range » <sup>75</sup>.

Dans les VI<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> modes, les notes extrêmes ne sont que rarement atteintes et forment, en quelque sorte, la clé de voûte de la courbe mélodique. L'exemple le plus frappant est le n° 20 où le e n'est atteint qu'au milieu exact du répons, la 74<sup>e</sup> note sur 149.

Dans son étude, Das Lausanner Brevier, MUELLER a noté la présence d'un ambitus atteignant la treizième (A-f), dans un répons du 1<sup>cr</sup> mode. Il s'agit certainement du n° 12. Après contrôle des sources F 7 et F 8, il s'est avéré que l'ambitus des pièces du 1<sup>cr</sup> mode n'excèdent pas la onzième, conformément aux autres sources, tant sédunoises que lausannoises.

Voir ci-après, p. 206.
 APEL W., Gregorian Chant, Bloomington, Ind., 1958.

# Tableau comparatif de l'ambitus des modes

- 1. L'ambitus théorique: l'octave modale
- 2. Selon Guido d'Arezzo
- 3. Selon Jean Cotton
- 4. Dans «Illustris civitas»

# I. Protus authente

# II. Protus plagal

| 1.<br>2.<br>3. |         |    | $\begin{array}{c} \underline{D} \\ C \ \overline{D} \\ (C) \ D \end{array}$ | a | d <sup>76</sup><br>d ef<br>d(ef) <sup>77</sup> | 1.<br>2.<br>3. |         |    | $(\Gamma)$ | A<br>A | D | G (a         | ι    |
|----------------|---------|----|---|---|--|----------------|---------|----|------------|--------|---|--------------|------|
| 4.             | $n^{o}$ | 1  | C   |   | c  | 4.             | $n^{o}$ | 2  | 78         |        |   | $\mathbf{G}$ |      |
|                |         | 9  | D   |   | e  |                |         | 10 |            | A      |   |              | b 79 |
|                |         | 12 | $\mathbf{C}$  |   | f  |                |         | 13 |            | A      |   |              | b    |
|                |         |    | $\mathbf{C}$  |   | d  |                |         |    |            | A      |   | G            |      |
|                |         | 23 | $\mathbf{C}$  |   | d  |                |         | 28 |            | A      |   |              | b    |
|                |         | 26 | $\mathbf{C}$  |   | e  |                |         |    |            |        |   |              |      |
|                |         |    | $\mathbf{C}$  |   | e  |                |         |    |            |        |   |              |      |
|                |         | 27 | C   |   | d  |                |         |    |            |        |   |              |      |

## III. Deuterus authente

# IV. Deuterus plagal

| 1. |         |     | $\mathbf{\underline{E}}$ | b | e   |                           | 1. |         |    |              | В            | $\underline{\mathbf{E}}$ | 4     |    |
|----|---------|-----|--------------------------|---|-----|---------------------------|----|---------|----|--------------|--------------|--------------------------|-------|----|
| 2. |         |     | DE                       |   | e f | $\mathbf{f}_{\mathbf{g}}$ | 2. |         |    | $\mathbf{A}$ |              |                          | Ħ     |    |
| 3. |         |     | DE                       |   | e(f |                           | 3. |         |    | (A)          | $\mathbf{B}$ |                          | a (🖹) |    |
| 4. | $n^{o}$ | 3 ( | $\Box$                   | d |     |                           | 4. | $n^{o}$ | 4  |              | C            |                          | c     | 80 |
|    |         | 60  | $\Box$                   |   | f   | f                         |    |         | 15 |              | C            |                          | c     |    |
|    |         |     | $\mathbf{D}$             | d |     |                           |    |         | 18 |              | C            |                          | c     |    |
|    |         | 11  | $\mathbf{D}$             |   | e   |                           |    |         |    |              | C            |                          | c     |    |
|    |         | 14  | $\mathbf{D}$             |   | e   |                           |    |         | 30 |              | C            |                          | c     |    |
|    |         |     | $\mathbf{D}$             | d |     |                           |    |         |    |              | C            |                          | c     |    |
|    |         | 29  | $\mathbf{D}$             | d |     |                           |    |         |    |              |              |                          |       |    |

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> La finalis est soulignée.

Les notes entre parenthèses sont qualifiées de rares par COTTON.

P, S 2, S 4 ont  $\Gamma$ , les autres sources ont A.

Chez Bernon († 1048) cet ambitus est qualifié de rare.

Le c, limite aiguë de l'ambitus, est considéré comme rare par Bernon.

## V. Tritus authente

#### 1. f f ga F 2. $f(g_a^a)$ 3. F 4. no g 16 $\mathbf{F}$ g 19 F

F

31 F

 $\mathbf{f}$ 

g

# VI. Tritus plagal

|      | $\mathbf{C}$             | $\underline{\mathbf{F}}$            | c                                |
|------|--------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
|      | В                        |                                     | c                                |
|      | $(\mathbf{B})\mathbf{C}$ |                                     | b(c)                             |
| 7 81 | В                        |                                     | d                                |
| 17   | $\mathbf{C}$             |                                     | c                                |
| 20   | $\mathbf{C}$             |                                     | e                                |
|      | $\mathbf{C}$             |                                     | c                                |
|      |                          |                                     |                                  |
|      | 17                       | B<br>(B)C<br>7 81 B<br>17 C<br>20 C | B (B)C<br>7 81 B<br>17 C<br>20 C |

## VII. Tetrardus authente

1. 
$$G d g$$
2.  $F G g ab$ 
3.  $F G g ab$ 
4.  $n^o 21 F g$ 

# VIII. Tetrardus plagal

| 1. |         |    | $\mathbf{D}$ | $\underline{\mathbf{G}}$ | d    |   |
|----|---------|----|--------------|--------------------------|------|---|
| 2. |         |    | $\mathbf{C}$ |                          | d    |   |
| 3. |         |    | D            |                          | c(d) |   |
| 4. | $n^{o}$ | 22 | D            |                          | ď    |   |
|    |         | 25 | D            |                          | d    | f |
|    |         |    | $\mathbf{D}$ |                          | d    |   |
|    |         |    |              |                          |      |   |

# Les incipit

Il résulte de la confrontation des *incipit* des pièces avec l'*Index of Gregorian Chant* 82, que l'auteur de l'office a suivi les modèles courants. Seules trois formules semblent uniques: celle du n° 9 (I<sup>er</sup> mode), celle du n° 24 (VII<sup>e</sup> mode) ainsi que celle du n° 19 (V<sup>e</sup> mode); cette dernière, à l'exclusion des trois premières notes qui sont la reprise de l'intonation psalmodique du V<sup>e</sup> ton.

Certains *incipit* se rencontrent dans les répertoires traditionnels et plus récents, mais transposés ou appliqués à un autre mode.

Ex.: Le début du n° 5 se retrouve à la quarte inférieure dans une antienne mariale du IV<sup>e</sup> mode: Sancta Maria succurre miseris. Même chose pour le n° 17 (VI<sup>e</sup> mode), dont le début existe ailleurs, transposé sur c, à l'usage du VIII<sup>e</sup> mode.

La formule initiale du n° 29 (IIIe mode) est identique, sans transposition, à celle d'une hymne du IIe mode.

<sup>81</sup> La version originale est transposée d'une quinte vers l'aigu.

<sup>82</sup> BRYDEN J.-R., HUGHES D.-G., An Index of Gregorian Chant, Harvard University Press, Cambridge Massachusetts, 1969.

D'autres *incipit*, comme celui du nº 15 (IV<sup>e</sup> mode) qui se rencontre 19 fois dans l'*Index*, sont traditionnels au langage du plain-chant.

### Les clausulae ou cadences mélodiques

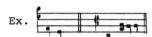
Les notes finales d'une pièce musicale s'attaquent de plusieurs façons et forment ainsi des cadences ou *clausulae* que Willi Apel classe en quatre catégories <sup>83</sup>:

- 1. La *finalis* est atteinte par mouvement conjoint descendant. C'est la cadence la plus courante et pratiquement la seule à être utilisée dans les répons.
- 2. La cadence par mouvement conjoint ascendant, plus rare.
- 3. La cadence par mouvement disjoint descendant (un saut de tierce).
- 4. Le dernier type de cadence, le plus rare, est celui formé par l'arrivée sur la *finalis* au moyen d'un saut ascendant de tierce.

Dans notre office, les cadences employées se répartissent ainsi :

I. Protus authente (8 pièces 84). Une seule cadence se fait en montant (n° 23). Les 7 autres se font en descendant d'une seconde majeure sur la finalis.

II. Protus plagal (5 pièces). Une cadence par mouvement conjoint descendant, 4 par mouvement conjoint ascendant dont l'antépénultième note est normalement A 85.



III. Deuterus authente (7 pièces). Trois cadences par mouvement conjoint descendant et 4 cadences par mouvement conjoint ascendant. Parmi ces dernières, celle du n° 3 est très rare. Elle ne se trouve guère dans le répertoire classique. En revanche, Julien de Spire († 1285) l'utilise parfois.



IV. Deuterus plagal (6 pièces). Trois cadences par mouvement conjoint descendant, 2 cadences par mouvement conjoint ascendant et 1 cadence par saut de tierce ascendant.

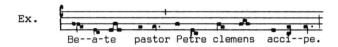


83 APEL Willi: Gregorian Chant, p. 263 et suivantes.

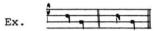
Pour l'analyse, les versets sont séparés des répons, et comptés séparément.

P, S 4, S 2 donnent Γ.

Cette cadence (C, E) est extrêmement rare dans le répertoire classique. Je ne l'ai trouvée que dans l'hymne *Beate Pastor Petre* 86, à la fin du premier vers, et non comme cadence finale.



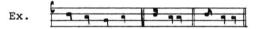
V. Tritus authente (5 pièces). Toutes les cadences sont descendantes, soit par saut de tierce (a, F), soit avec une note de passage, le plus souvent liquescente.



VI. Tritus plagal (4 pièces). Toutes les cadences se font par mouvement ascendant.



VII. Tetrardus authente (3 pièces). Une cadence en montant (a, G, F, G) et 2 cadences par mouvement descendant de tierce dont une avec une note de passage liquescente.



VIII. <u>Tetrardus plagal</u> (3 pièces). Toutes les cadences se font par mouvement conjoint ascendant.



Cette analyse permet les remarques suivantes:

- 1. Les cadences par mouvement ascendant se trouvent de préférence dans les modes plagaux (*Protus*, *Tritus* et *Tetrardus*). Pour le *Deuterus*, le mode le plus instable, les cadences par mouvements ascendant et descendant terminent indifféremment les pièces du mode authente et plagal.
- 2. Les cadences ascendantes du *Deuterus* surprennent par la fréquente présence du C qui les prépare. Cette note représente la limite inférieure de l'ambitus du mode plagal. Presque totalement absente du répertoire classique (le vieux

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> MMMA, t. I, mélodie nº 152 (XII<sup>e</sup> s.).

fonds), cette caractéristique se retrouve souvent dans les séquences ou les hymnes dont Ad regia Agni dapes est un exemple 87:



Je n'ai cependant jamais trouvé de telles cadences à la fin d'une pièce, mais seulement en fin de vers à l'intérieur d'une strophe.

3. L'antépénultième note, celle qui précède directement la formule cadentielle par mouvement ascendant, est souvent au grave la note extrême de l'ambitus, c'est-à-dire, la quarte inférieure de la finalis.

> Ex.: Protus plagal: nº 13: A-C-D

Protus plagal: n° 13: A-C-D Tritus plagal: n° 20: C-E-F Tetrardus plagal: nº 25: D-F-G

Ainsi, l'étude des cadences de l'office fait apparaître une tendance à codifier leur formation et leur emploi selon le genre du mode utilisé. D'autre part, l'influence de la théorie de la division de l'octave en quarte et quinte pour les modes plagaux se fait sentir dans certains cas.

Les mélodies des pièces de style syllabique

# I. Protus authente. Octave D-a-d; finalis D; tenor a.

Les mélodies de ce mode se caractérisent par l'utilisation conséquente de la division modale de l'octave. Celle-ci se compose de la quinte de première espèce D-a et de la quarte de première espèce a-d. Ainsi ces mélodies peuvent se schématiser comme suit : dans une première incise, c'est l'ambitus de la quinte D-a qui est exploité; la mélodie se développe ensuite dans l'ambitus supérieur de la quarte a-d, pour redescendre dans une dernière incise dans l'ambitus de la quinte D-a. Evidemment, ce schéma peut être modifié. En fait il n'est jamais suivi sans souplesse. Les éléments mis en évidence ci-dessus se combinent pour former des mélodies à une ou plusieurs courbes comme le montrent les exemples suivants:



MMMA, t. I, mélodie nº 171 (source française du XIII<sup>e</sup> s.).

On remarque que la mélodie comprise dans la partie inférieure de l'octave modale se bâtit souvent sur les degrés D-F-a, et la partie supérieure (quarte a-d) sur les degrés a-c-d. Le *tenor* a, lui, sert en quelque sorte de pivot autour duquel s'articulent les différentes sections de la mélodie dans leurs *ambitus* respectifs.

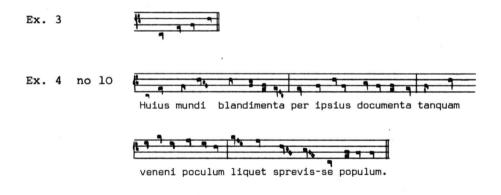
## II. Protus plagal. Octave A-D-a; finalis D; tenor F.

Les mélodies du deuxième mode se développent autour de la formule d'intonation psalmodique du deuxième ton.

Cette formule caractéristique signe le mode. Une deuxième cellule mélodique joue un rôle identique dans la partie grave de l'octave modale (quarte A-D, éventuellement de A jusqu'au tenor F).

Comme nous l'avons vu en étudiant les cadences, cette formule est aussi utilisée en fin de pièce, ce qui est rare dans le répertoire.

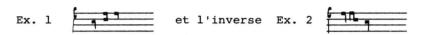
Les deux premières formules mélodiques se synthétisent en une troisième autour de laquelle se cristallise la mélodie.



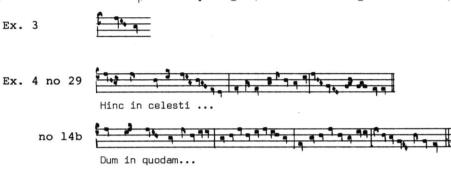
Dans l'ensemble, les mélodies composées en *Protus* plagal suivent les idiomes en usage dans les hymnes, les séquences et les offices récents (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> s.).

# III. Deuterus authente. Octave E-\(\begin{aligned} -e \; finalis E; tenor c (ou \begin{aligned} -e \; finalis E; tenor c (ou \begin{aligned} -e : finalis

Dans le troisième mode, nous retrouvons aussi une formule génératrice de la mélodie qui est empruntée, comme précédemment, à l'intonation psalmodique du ton correspondant, le troisième.



où peut s'intercaler un si h, note de passage. (Cf. la différence g2 du IIIe ton.)



Le *Deuterus* est un mode instable, et les mélodies composées en ce mode ne tiennent aucun compte d'une quelconque division de l'octave modale. Le *tenor*, lui, oscille entre le si \(\frac{1}{2}\) et le do (c). Ce problème sera traité ultérieurement, après avoir analysé les répons <sup>88</sup>.

# IV. Deuterus plagal. Octave B-E-\(\begin{align\*} \); finalis E; tenor a.

La formule d'intonation du III<sup>e</sup> ton, quoique plus rare que dans les morceaux du *Deuterus* authente, est présente au moins une fois par pièce du *Deuterus* plagal. La tournure idiomatique F-E-D, que l'on rencontre comme *incipit* des pièces du *Deuterus* plagal, revient en moyenne quatre fois par antienne ou verset.

Si l'on compare les mélodies de notre office avec celles des hymnes du même mode retenues dans le *Liber Usualis*, on remarque une certaine analogie dans leur développement. Je prendrai à titre d'exemple l'antienne n° 4 *Iure christi* et l'hymne *Ave maris stella*:



Cet exemple est certes exceptionnel. Ce qui l'est moins, en revanche, c'est la manière d'atteindre l'extrémité aiguë de l'ambitus qui se fait uniquement par la formule G-a-c, déjà citée comme intonation du III<sup>e</sup> ton psalmodique.

Ainsi, le *Deuterus* plagal se caractérise par des mouvements mélodiques du mode ainsi que par l'affirmation de la *finalis* et du *tenor*.

<sup>88</sup> Cf. infra, p. 216.

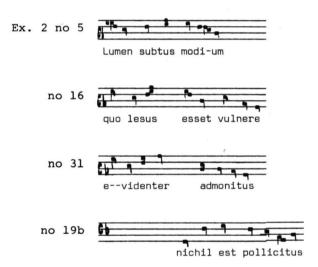
### V. Tritus authente. Octave F-c-f; finalis F; tenor c.

Comme le *Protus* authente, le *Tritus* authente est très typé, et la division de l'octave modale (quinte de 3<sup>e</sup> espèce F-c, plus quarte de 3<sup>e</sup> espèce c-f) sert de support à la mélodie. La quinte F-c coïncide d'ailleurs avec la formule d'intonation du V<sup>e</sup> ton psalmodique F-a-c.



La finalis F et le tenor c ont une fonction architecturale dans l'élaboration de la mélodie dont le schéma est assez fixe.

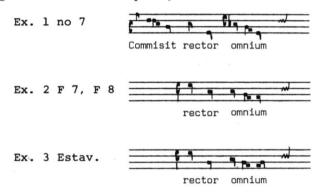
Certains contours mélodiques analogues se retrouvent dans chaque pièce et leur confèrent une certaine unité.



# VI. Tritus plagal. Octave C-F-c; finalis F; tenor a.

La formule d'intonation du VI<sup>e</sup> ton psalmique F-G-a, revient quatre fois par morceau, soit sous sa forme usuelle, soit sous la forme rétrograde a-G-F. Elle devient ainsi un élément caractéristique des mélodies de ce mode. La *finalis* et le *tenor* restent les deux pôles très forts, d'ailleurs compris dans la formule d'intonation. La division de l'octave modale (quarte de 3<sup>e</sup> espèce C-F et quinte de 3<sup>e</sup> espèce F-c) n'a qu'une importance secondaire, mais néanmoins réelle, à cause de la place du *tenor*.

L'antienne du Magnificat occupe une place un peu à part. C'est en effet la seule pièce transposée de l'office. Ecrite à la quinte supérieure, la tessiture est de ce fait un peu haute pour des voix d'hommes et demande une exécution à la quinte inférieure. Alors, pourquoi cette première transposition? C'est que les notateurs répugnaient à introduire des altérations dans leurs ouvrages, et comme la théorie médiévale ignorait la hauteur absolue des sons, la transposition offrait un moyen commode de se passer des altérations autres que le b devant le si. Justement, afin d'éviter un triton mélodique, l'antienne du Magnificat contient un si b qui équivaut à un mi b inacceptable, d'où la transposition. Cette explication n'est pourtant qu'à moitié satisfaisante. En effet, le si b entraîne une rupture dans la structure du mode par la présence d'une quarte de 3<sup>c</sup> espèce placée sur un degré inhabituel <sup>89</sup>. Ce genre d'incongruité a dû choquer les rédacteurs ou les copistes des antiphonaires de Fribourg (F 7, F 8) et de Berne (Estav.), comme le suggèrent les corrections qu'ils y ont faites:



# VII. Tetrardus authente. Octave G-d-g; finalis G; tenor d.

Les pièces du *Tetrardus* sont les moins nombreuses, deux pour le mode authente et deux, également, pour le plagal. Il est cependant possible d'en dégager les caractéristiques. La mélodie évolue dans les deux régions définies par la division de l'octave modale (quinte de 4<sup>e</sup> espèce G-d et quarte de 4<sup>e</sup> espèce ou 1<sup>re</sup> formelle d-g).



L'office de Charlemagne Regali natus (AH. 25 n° 56) du manuscrit P (cf. infra, p. 224) contient deux pièces en Tritus plagal transposé où se remarque la présence du b. Il s'agit de l'antienne Quod Christus donat merito (P, f. 365v) et du répons Gloriose Christi confessor (P, f. 368r).

## VIII. Tetrardus plagal. Octave D-G-d; finalis G; tenor c.

La division de l'octave modale ne s'applique très bien ni à l'antienne ni au verset en *Tetrardus* plagal. Dans l'exemple choisi (n° 22), la présence de la quinte D-a, surtout dans la deuxième moitié de l'antienne, fait glisser la fin vers un *Protus* authente malgré la *finalis* G.



### Les pièces de style mélismatique, les répons

A la lecture des répons, l'on éprouve un curieux sentiment. Aux tournures typiques de chaque mode succèdent d'autres assez surprenantes. Essayons de mettre en évidence ce qui différencie ce plain-chant romano-gothique du chant grégorien antérieur.

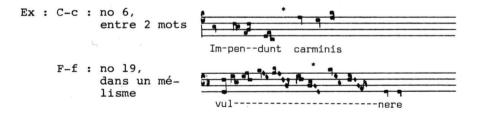
Comme pour les antiennes, les mélodies des répons sont originales et ne portent aucune trace de «centonisation». Les mêmes caractéristiques modales, ainsi que certaines formules, se retrouvent dans les morceaux de styles tant

syllabique que mélismatique.

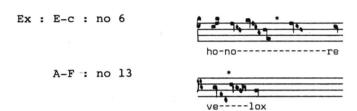
Les catégories définies par Frere dans son introduction à l'Antiphonale Sarisburiense ne s'appliquent pas ici, malgré certaines analogies. Le compositeur d'Illustris civitas bénéficiait d'une expérience pratique quotidienne du chant liturgique et pouvait y puiser un abondant matériau. Cependant nous trouvons dans ces répons des passages qui peuvent assez bien s'expliquer par la théorie musicale de l'époque sans toutefois les repérer dans le répertoire antérieur. Cette évolution du style se manifeste

1. par la présence assez fréquente de quintes descendantes :

2. par le saut d'octave à l'intérieur d'un répons (deux cas):



3. par le saut de sixte mineure:



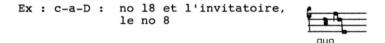
4. par la sixte descendante:



5. par une sixte en trois notes gecac-f au n° 19 (Willi Apel affirme n'avoir jamais rencontré un pareil mouvement mélodique dans le répertoire classique: Gregorian Chant, p. 255):



6. par la septième descendante, en trois notes :



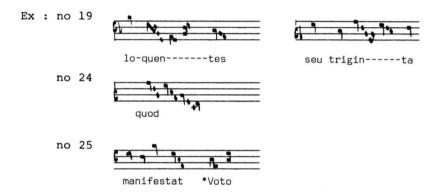
Dans notre office, l'octave comme extrémité d'un dessin mélodique, commence à prendre le pas sur la septième. Dans le *Protus* authente, la septième en trois notes (D-a-c) reste idiomatique, seulement la mélodie, au lieu de redescendre, monte à l'octave d. Cela vaut également pour les autres modes authentes où l'octave modale devient progressivement structurelle. Aussi, dans les répons à large *ambitus*, l'octave de la *finalis* peut remplir une fonction analogue à celle-ci dans certains cas, cependant assez rares.



## no 19 où le caractère tonal de l'intonation frappe nos oreilles modernes



Les passages construits presque exclusivement de mouvements disjoints ne se comptent pas, surtout dans les *Tritus* et *Tetrardus* authentes, et les successions de tierces descendantes (deux ou trois de suite) sont des formules très prisées:

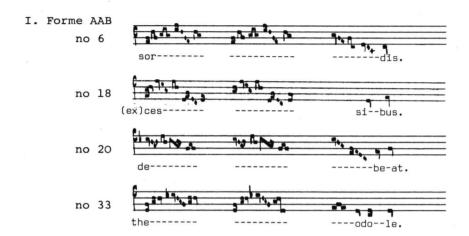


Les versets, eux, sont de style syllabique et leurs mélodies, composées librement, traitées comme les antiennes. Il n'y a chez eux aucune trace des tons récitatifs typiques des anciens versets 90. La doxologie du dernier répons de chaque nocturne emprunte sa mélodie au verset.

### Les neumae des répons prolixes

Tous les répons des nocturnes ainsi que l'antienne du Magnificat des secondes vêpres (n° 33) se terminent par un mélisme  $^{91}$  qui se chante sur la dernière syllabe accentuée du dernier mot de la pièce  $^{92}$ . L'accentuation est généralement correcte à l'exception des deux cas suivants: le n° 26, où le mot originem porte l'accent sur le o initial, et le n° 33, où le mot theodoli, qui s'accentue partout ailleurs theodoli, reçoit ici le mélisme sur la pénultième syllabe. Le premier cas peut sans doute s'expliquer par le fait que le o, plus ouvert que le o d'accent se place normalement, convient davantage à la vocalise. Ces mélismes sont formés de petites sections qui se répètent et s'organisent de diverses manières que l'on peut grouper en trois catégories et deux cas isolés.

- <sup>90</sup> APEL Willi, Gregorian Chant, p. 234, «The tones for the great responsories».
- Au moyen âge, ces mélismes sont appelés neuma.
- <sup>92</sup> HOLMAN H. J., «Melismatic Tropes in the Responsories for Matines», Journal of the American Musicological Society, XVI, N. 1, 1963, pp. 36-46. STAEBLEIN B., article «Tropus», MGG, XIII, colonnes 811-816.



#### II. Forme AABBC







L'apparat critique donne les coupures opérées dans les diverses sources. Celles-là consistent généralement à supprimer l'une ou l'autre section du *neuma*. Estav. est le manuscrit où les mutilations des mélismes sont quasi systématiques. Il n'en reste, bien souvent, que le début et la fin.

Chaque mélisme s'organise selon les caractéristiques du mode de la pièce dont il fait partie. Le n° 12 (ABAC) peut également être considéré comme bipartite, la première partie (AB) arrive sur le tenor a (ouvert), et la seconde (AC) se conclut sur la finalis D (clos). La division de l'ambitus en deux parties sert de principe organisateur du mélisme. Dans le n° 26, les sections AABB se cantonnent à la partie supérieure de l'ambitus (quarte a-d) et se terminent toutes sur le tenor a. La fin C conduit à la finalis par larges mouvements disjoints.

Au n° 13, trois éléments dominent: 1) le tenor qui ouvre chaque section, 2) et 3) l'alternance du A, terme grave de l'ambitus et de la finalis D en fin de section.

Le mélisme du n° 14 se fixe autour du \( \begin{aligned}
 & de façon obsessionnelle. Comme au n° 14, le mélisme du n° 6 évolue dans la partie supérieure de l'ambitus, pour ne descendre qu'à la fin.

Dans le n° 18, le tenor et la partie aiguë de l'ambitus alternent avec la finalis et la partie grave de celui-ci.

Au nº 19, le mélisme est «durchkomponiert», sans forme répétitive.

Dans les mélismes des nos 20, 24 et 25, là encore c'est la division de l'ambitus qui sert de cadre.

La variété de structure de ces mélismes montrent, à l'évidence, une bonne maîtrise des techniques de composition malgré la raideur quelque peu mécanique des procédés. Cette construction des mélismes serait une sorte de codification d'une technique plus ancienne de « trope musicale » 93. Celle-ci consiste à placer des interpolations mélodiques à la fin d'un répons. Cette pratique, proche de l'improvisation, se fondait partiellement sur la répétition et engendra les formes récentes des mélismes des répons, comme ceux de notre office.

### Le phrasé

Les sources de l'office ne comportent aucun signe de phrasé. Celui-ci se déduit de l'analyse conjointe du texte et de la mélodie. Les barres verticales des manuscrits médiévaux ne servent qu'à séparer les neumes et à les distribuer correctement quand la place fait défaut. Elles n'ont pas d'autre fonction.

Pour les pièces de style syllabique, la période musicale, qui se développe sur l'ensemble de l'antienne ou du verset, se divise en distinctions qui correspondent au vers du texte littéraire. Celles-ci peuvent s'étendre à deux vers, quand le dernier n'excède quatre syllabes, comme dans les nos 1, 15 et 16. Dans ce dernier exemple, la division en distinctions est ambiguë:

<sup>93</sup> APEL Willi, Gregorian Chant, p. 441. — HOLMAN H. J., cf. supra, note 92.

1. La division se fait par vers (trois distinctions):



2. La division se fait selon des critères purement musicaux en quatre distinctions qui se terminent chacune sur une note forte du mode, *tenor* ou *finalis*:



Certaines de ces pièces de style syllabique réussissent à intégrer en un tout harmonieux les divers éléments nécessaires à un bon morceau, le respect de la structure formelle du texte comme celui des caractéristiques modales. Dans l'exemple choisi, le mode est le *Tetrardus* authente, son octave G-d-g, sa *finalis* G et son *tenor* d.



Les répons, de style mélismatique, suivent les mêmes principes que les pièces précédentes. Le vers, presque toujours décasyllabe avec une césure après le quatrième pied, correspond à une distinction qui se divise en incises de longueurs inégales, à raison d'une par hémistiche.

#### L'accentuation musicale du texte

La réponse à la question de savoir si l'accentuation du texte conditionne la composition de la mélodie permettra d'évaluer, dans un cas particulier, l'importance accordée à la prosodie par un musicien du XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle.

Il y a trois sortes d'accents: l'accent tonique, dynamique et ce que Willi Apel nomme « sustaining accent » <sup>94</sup>. Le premier se traduit par une élévation de la voix. Bien attesté dans la psalmodie et les chants qui en dérivent, il devient beaucoup moins identifiable dans les mélodies qui s'en écartent, et les discussions à ce sujet continuent. L'accent dynamique, lui, ne laisse pas de trace graphique et dépend uniquement de l'interprétation du texte. Seul le « sustaining accent » ou accent mélismatique, affectant la durée, se reconnaît aisément dans les répons de notre office. C'est pourquoi je commencerai par les analyser.

<sup>94</sup> APEL Willi, Gregorian Chant, p. 279.

Ne tenant compte que des accents mélismatiques clairement définis, nous remarquons que leur place est généralement correcte. Les exemples contraires sont peu nombreux.

- Ex.: nº 14 L'accentuation subdolus, au lieu de subdolus est admissible en latin médiéval.
  - n° 26 Nous trouvons originem au lieu de originem, et ordinem pour ordinem.
  - n° 6 honore s'accentue honore.

La traduction mélodique des accents devient problématique dans les pièces de style syllabique. Sans beaucoup de sûreté, il est possible de repérer çà et là des accents toniques. Quand des groupements neumatiques apparaissent, ils se placent, le plus souvent, sur des syllabes accentuées.

Ex.: Les versets des nos 18: consolando,

24: devotum, domino,

25: peccato, perpetrato, condonatur,

26: alia, suscepit.

Le texte impose donc un cadre formel à la mélodie qui lui est subordonnée. En composant sa musique, l'auteur s'est efforcé de respecter les règles de la prosodie. Ces conclusions rejoignent celles avancées par Bernard Mueller dans son analyse de l'office <sup>95</sup>.

### Remarques sur le Deuterus

Une particularité marquante d'Illustris civitas est le traitement du Deuterus authente où le tenor hésite entre \( \mathbf{t} \) et c.

Dans les antiennes, directement liées à la psalmodie, le rôle du \( \begin{align\*} \text{est} \) moindre que dans les répons et leurs versets où les deux *tenor* rivalisent au léger avantage du \( \begin{align\*} \begin{align\*} \text{enor} \end{align\*} \)

Contrairement aux mélodies écrites dans les autres modes plus stables, celles des répons composées en *Deuterus* authente ne se développent pas amplement, mais restent comme agglutinées autour des deux notes en conflit qui

<sup>95</sup> MUELLER B., Das Lausanner Brevier..., Fribourg, 1939.

GARDINE Eugène, «Les récitations modales des 3° et 4° modes», Etudes grégoriennes, t. 1, Solesmes, 1954.

97 Cette formule d'intonation est Ga-c-c, et celle rétablie par Solesmes

dans son Antiphonale monasticum (1934), devient Ga 🛱. retrouve dans le mélisme du nº 14.



Cette dernière formule se

agissent comme un point de fixation. La mélodie du n° 6, par exemple, procède par la répétition variée des mêmes éléments: c-\(\frac{1}{2}\)-a, c-\(\frac{1}{2}\)-G, et l'ambitus complet du mode n'est que rarement parcouru, ce qui fait que le *Deuterus* authente se définit essentiellement par la recherche du *tenor*.

Il nous reste à essayer d'interpréter ce fait en rapport avec l'histoire musicale. Sommes-nous en présence d'un archaïsme ou bien d'un témoin d'une période de transition? Sans trancher, il est possible de mettre en relation des

éléments susceptibles d'orienter les recherches.

Sion, siège épiscopal du diocèse, se situe à la frontière des zones d'influences germanique, française et, dans une moindre mesure, italienne. Rattaché politiquement au Saint Empire, l'évêché de Sion dépendait de l'archidiocèse de Tarentaise. A cela s'ajoute le fait que la date probable de la composition de notre office coïncide avec celle du passage au c du tenor du III<sup>e</sup> ton. Seule une étude comparée des offices et autres pièces contemporaines d'Illustris civitas apportera les éclaircissements nécessaires à une réponse satisfaisante.

Un rapide examen des nouveaux offices introduits dans la liturgie sédunoise au XIII<sup>e</sup> siècle <sup>98</sup> montre qu'*Illustris civitas* n'est pas un cas unique. Dans une bien moindre mesure, l'antienne *Cultor agri domini* et le répons *Lapis iste* de l'office de Thomas Becket, le répons *Secularis potencie* de l'office de Charlemagne <sup>99</sup> ainsi que celui de saint Jacques le Majeur accusent une ambiguïté modale analogue. Cependant, l'office de saint Théodule reste exemplaire à cause du caractère marqué de celle-ci.

# Les hymnes 100

Contrairement au reste de l'office et à la Vita, les hymnes ne quittèrent pas le diocèse de Sion, si l'on excepte la note marginale du bréviaire lausannois L 61, qui mentionne l'hymne Chorus celestis curie en regard d'Iste confessor alors en usage dans la liturgie lausannoise. Cet ajout tardif (XVII<sup>e</sup> s. au plus tôt) trahit plus une influence valaisanne occasionnelle qu'il ne prouve une certaine diffusion de l'hymne, dont le caractère local n'a pas dû favoriser l'exportation.

L'hymne des vêpres, Chorus celestis curie, résume les trois épisodes marquants des acta du saint, épisodes extraits de la Vita. L'auteur consacre deux

strophes entières au miracle de la vendange, tu par l'historia.

L'hymne des laudes, Celsitudo sublimium, met l'accent sur les qualités morales du saint, sans aucune allusion à la légende. La matière est identique à celle des antiennes des vêpres et à certains passages de la Vita (cf. la deuxième strophe et la leçon VIII).

Prosodiquement, ces pièces se composent de six quatrains d'octosyllabes proparoxytons. Les accents à l'intérieur du vers ne sont pas fixes, et c'est la

99 AH. 13, 92 et 25, 66.

<sup>98</sup> HUOT F., L'Ordinaire, pp. 194-195.

<sup>100</sup> STENZL, «Zur Überlieferung des Sittener Hymnars um 1300», Kirchenmusikalisches Jahrbuch, 60, Jg. 1976, pp. 1-22.

mélodie qui imprime le rythme au texte. Le mètre ïambique, fréquemment utilisé pour les hymnes, peut assez bien s'appliquer à nos textes, en particulier quand ils sont chantés sur la mélodie A. Cela donne

Chorus celestis curie / congaudet nobis hodie / colentibus celebria / patris nostri sollempnia.

Celsitudo sublimium / seduno misit alpium / et theodolum antistitem / virum precunctis divitem.

Le caractère orné de la mélodie A, marquant la grande solennité de la fête 101, adoucit la scansion. Avec les autres mélodies, cette rythmisation s'applique diversement, jamais avec une parfaite rigueur. Les mélodies de ces hymnes, sauf une, sont propres au diocèse 102. Certaines furent appliquées à différents textes, ce que permet la fixité formelle de ce genre de poésie 103. La mélodie E fut la seule à être importée. En effet, dès le XII<sup>e</sup> siècle, elle circule dans toute l'Europe occidentale, en Angleterre, en France, en Allemagne aussi, mais plus rarement en Italie 104.

Avant de clore ce chapitre, il reste à discuter du problème que pose la notation de la mélodie A dans le manuscrit S 48 105. A une date indéterminée, peut-être encore au XIVe siècle, cette mélodie remplaça, après grattage, la mélodie E originelle, maintenue pour l'hymne des laudes. Cette notation carrée comporte quelques signes qui pourraient faire penser à une forme de cantus fractus et donc à une rythmisation mesurée de la mélodie. La comparaison de S 48 avec S 42 et S 8 permettra peut-être d'interpréter ces signes.

Une première remarque incite à la prudence. Les mélodies notées en cantus fractus sont généralement originales et déjà conçues dans un style mesuré 106. Dans notre cas, il s'agirait plutôt d'une interprétation mesurée d'une mélodie existante, en soulignant le rythme sous-jacent du vers, qui est l'ïambe. Cette hypothèse est plausible. Cependant, une réserve doit être faite. On rencontre dans les sources musicales sédunoises du XIVe et du XVe siècle une manière d'écrire certains neumes, analogue à celle qui nous occupe, sans pour autant sortir du cadre de la notation carrée traditionnelle 107, comme le montre l'exemple de S 8, où le scandicus noté 🛂 est tout à fait équivalent de 🖪 . La même chose se présente pour le porrectus dont la graphie M équivaut à M.

Il reste néanmoins une particularité graphique difficilement explicable dans la notation carrée habituelle. C'est la facon de noter la climacus avec des

APEL W., Gregorian Chant, p. 428.

STENZL (Repertorium, p. 242) a cru pouvoir comparer les mélodies C et B qui n'est qu'une légère variante de la première, avec la mélodie nº 69 des MMMA t. I. Ce rapprochement, à mon sens, manque de pertinence pour la raison que seuls les incipit, communs à bon nombre de mélodies en ré, concordent.

La mélodie A, et ce n'est pas le seul exemple, servait encore à trois autres hymnes, Beata gaudia / anni (Pentecôte), Beata gaudia / dant (Onze Mille Vierges) et O nata lux et lumine (Transfiguration). Cf. Repertorium, p. 196 et suivantes.

104 MMMA t. I, mél. n° 155, pp. 98 et 544.

<sup>105</sup> Cf. infra, l'édition, p. 253.

Je renvoie le lecteur au Credo en cantus fractus édité par STENZL, Repertorium I, p. 91,

Abb. 54, p. 154, Abb. 79, 80.

107 Cf. les spécimens reproduits par Leisibach J., Die Schreibstätten der Diözese Sitten, Genf, Roto Sadag AG, 1973.

hampes sur les punctum inclinatum 14. The Et aussi, pourquoi deux graphies du scandicus 1 alors qu'il apparaît deux fois dans un contexte identique, la syllabe accentuée d'un mot proparoxyton: celebria et sollempnia?

### Les remaniements de l'office au XVIe siècle

Avant de clore l'étude musicale de l'office de saint Théodule, il convient de commenter brièvement les corrections apportées au XVI<sup>e</sup> siècle dans les antiphonaires sédunois S 4 et S 2.

La mélodie de l'avant-dernier répons des Matines (n° 25) fut complètement grattée puis recomposée de neuf, tout en conservant le même mode. En comparant l'écriture de ce passage avec celle des appendices aux antiphonaires copiés de la main du chanoine Petrus Branschen 108, nous pouvons attribuer à ce dernier la paternité de cette intervention. Le résultat en est un plain-chant assez carré, simple et d'ambitus restreint à l'octave. Le mélisme qui termine le répons est réduit à la portion congrue. Chaque distinction se termine sur la finalis qui prend une grande importance au sein de la mélodie. Cette forme extrême de plain-chant est typique de l'époque de la réforme tridentine, tout comme la mélodie qui accompagne l'Alia antiphona dans S 42. En effet, le texte de cette antienne resta sans musique pendant longtemps, jusqu'au XV°-XVI° siècle, à en juger par la notation et par le style de sa mélodie.

On comprend d'ailleurs assez mal le pourquoi d'une telle correction à cet endroit plutôt qu'à un autre. Les raisons de ce changement restent obscures. Elles ne sont pas d'ordre technique, car le passage ne présente pas de difficulté particulière d'exécution. Sans doute, la mélodie de ce répons ne plaisait pas aux vénérables chanoines du temps.

Petrus Branschen, originaire de Loèche, devint chanoine de Sion en 1565. Il fut élevé aux dignités de sacristain en 1581 et de doyen en 1605. Il mourut pendant la peste au début de l'an 1616 (cf. Hans-Anton von Roten, «Contribution à la chronologie des curés de Sion» traduit par Grégoire Ghika, Annales Valaisannes, t. XI, Sion, 1962, pp. 349-368).

<sup>108</sup> Iter Helveticum, t. III, pp. 75-76 et 82.

### III. L'édition

### Le stemma

La valeur d'une édition dépend de la méthode choisie pour l'établissement du texte. Deux solutions se présentent:

- 1. tenter la reconstitution de l'archétype;
- 2. reproduire un texte donné, sélectionné avec soin.

Plus que la seconde, la première solution exigeait une bonne connaissance de la généalogie des manuscrits. Cette opération délicate devrait permettre de retenir les meilleures leçons parmi les sources disponibles. Dans ce but, je me suis inspiré des méthodes élaborées par les moines de Solesmes pour l'édition critique du Graduel Romain.

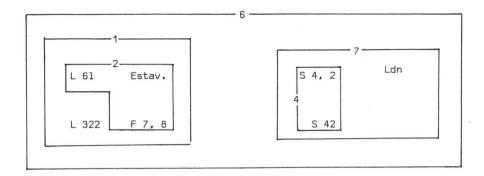
Prenant comme référence P, le plus ancien bréviaire noté sédunois qui nous soit parvenu, je lui ai comparé les autres manuscrits. St B incomplet fut momentanément écarté.

Des 972 variantes recensées, et réparties en 678 lieux variants, seules les 292 variantes communes à deux manuscrits au moins m'intéressaient. Celles-ci furent alors classées en 91 types de groupes variants <sup>109</sup> dont l'analyse déterminerait les relations entre les différentes sources.

Le tableau de la p. 221 montre la fréquence d'apparition des types de groupes variants. Plus les types sont fréquents, plus ils s'écartent de P. A la lecture du tableau nous voyons:

- 1. que le groupe lausannois se détache du reste avec les 27 apparitions du type réunissant L 61, L 322, Estav. et F 7, F 8;
- 2. L 61, Estav. et F 7, F 8 avec 21 apparitions;
- 3. les couples Estav. F 7, F 8 et L 61 Estav. 16 fois;
- 4. les sources sédunoises S 4, S 2 et S 42, 13 fois ;
- les paires L 61 L 322, L 322 Estav., L 322 F 7, F 8, 11 fois ainsi que L 61 L 322 Estav., 11 fois;
- 6. seulement maintenant apparaît un type de groupe variant qui réunit l'ensemble des sources S 4, S 2, Ldn, L 61, L 322, Estav., et F 7, F 8, 8 fois. Cela correspond aux variantes individuelles de P.

<sup>109</sup> Le classement regroupe simplement les variantes communes à plusieurs manuscrits dans l'ordre décroissant du nombre de ses représentants. La nature de la variante ne joue aucun rôle dans l'opération.



Cette partition des sources en deux groupes distincts, les sources sédunoises d'une part et les lausannoises de l'autre, correspondent à leur diocèse d'origine. Cela signifierait que chaque diocèse a disposé de ses propres modèles dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle au plus tard.

Il nous reste à tenter d'organiser la dépendance des manuscrits entre eux, au sein de chaque groupe.

Pour Sion, S 4, S 2 et S 42 sont assez proches et se démarquent quelque peu du groupe. A Lausanne, l'analyse des types de groupes variants n'autorise aucune conclusion. En effet, pris deux à deux, les manuscrits s'accordent entre eux de façon sensiblement égale.

Une autre méthode fournit de précieux renseignements sur la dépendance directe des sources. Il s'agit de l'examen des lacunes et autres suppressions significatives.

Ainsi: n° 14, theodoli: (apparat critique p. 275). L'endroit gratté dans S 4, encore lisible, non recopié dans S 2 et absent de S 42 alors qu'il se trouve dans P, Ldn, L 61 et F 7, F 8, suggère l'hypothèse suivante: S 42, exécuté à Sion, dépendrait plus ou moins directement de S 4 ou de S 2, ce qui fixerait l'année 1319 comme terminus post quem de sa date de fabrication.

 $n^{o}$  19, <u>vul</u>nere: (apparat critique p. 283). Une lacune commune aux sources sédunoises P, S 4, S 2 et S 42 montre leur parenté. Ldn ici se rattache aux sources lausannoises.

n° 25, <u>karoli</u>: (apparat critique p. 295). Les sources sédunoises, par leur homogénéité, s'opposent au groupe lausannois qui offre une leçon plus complète. Par conséquent, Lausanne et Sion avaient leur tradition propre de l'office.

n° 25, theodoli: (apparat critique p. 295). A cause des lacunes, L 61 n'a pu être le modèle direct d'Estav., ni L 322 celui d'Estav. et de F 7, F 8.

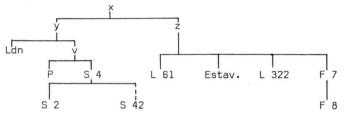
theodoli: (ibidem). Confirmation de l'existence des groupes distincts sédunois et lausannois.

n° 26, originem: (apparat critique p. 298). P offre une leçon mutilée, au contraire de S 4, S 2, S 42 et Ldn qui font apparaître la véritable structure du mélisme. Ainsi, P ne saurait être leur modèle direct.

Pour le groupe lausannois, L 322 ne fut pas copié sur L 61, ni F 7, F 8 sur L 322 et encore moins sur L 61. L 322 ne fut pas le modèle direct de L 61.

n° 33, the<u>o</u>dole: (apparat critique p. 308). L 61 ne put être le modèle direct des autres sources lausannoises.

Les résultats obtenus jusqu'ici peuvent se résumer par un embryon de stemma.



Sauf les couples S 4, S 2 et F 7, F 8, les témoins de la tradition qui nous restent ne dépendent jamais directement les uns des autres.

L'essai d'application de la méthode Quentin 110 n'aboutit à rien de concret.

Aucun intermédiaire n'apparut clairement.

Devant cette impasse, il fallut se rabattre sur la deuxième solution, l'édition d'une copie choisie parmi les témoins du XIVe siècle. Parce que le diocèse de Sion est le lieu d'origine de l'office et que sa liturgie y est la plus complète, il convenait de sélectionner l'un des manuscrits sédunois. Celui-ci devait être bien lisible et sans ambiguïté. L'antiphonaire S 4, de 1319, présentait ces caractéristiques. De plus, c'est un livre de chœur, officiel, dont l'usage s'étendit sur près de trois siècles. Le remaniement du XVIe siècle ne posait aucun problème pour le rétablissement du texte primitif encore lisible en palimpseste.

S 2, copié sur le manuscrit précédent, fut écarté. S 42, mutilé et par endroits effacé, n'offrait pas les garanties nécessaires. Il semble d'ailleurs dépendre assez étroitement des antiphonaires S 4 et S 2. Restaient encore les bréviaires Ldn et P, certainement les plus anciennes sources de l'office que nous possédons.

Le microfilm de P dont je disposais, était fort rayé, de lecture souvent difficile. Déjà contestable comme référence pour la construction du stemma, P convenait encore moins comme texte de base pour l'édition. (Cf. n° 26, originem.)

Les raisons qui me poussèrent à éliminer Ldn furent quelque peu subjectives. Cependant, deux sortes de particularités contenues dans ce manuscrit dictèrent ma décision. Ce fut tout d'abord l'incohérence du mélisme n° 24 et ensuite les nombreuses notes de passage intercallées dans les sauts successifs de tierces, que j'attribue à une intervention de copistes.

Ex.: nº 18, excessibus; nº 19, vulnere; nº 24, clementia, patres.

En dernière analyse, S 4 restait la meilleure source. C'est elle que je reproduis intégralement et sans correction dans la présente édition. En effet,

OUENTIN Henri, Essais de critique textuelle (ecdotique), Paris, Editions Auguste Picard, 1926.

devant la multitude des variantes individuelles, il est impossible de reconstituer l'original. Sur quels critères se baser pour déterminer les bonnes leçons des mauvaises? Une mélodie supporte un bon nombre de mouvements divers tous équivalents en l'absence de l'original. Les règles qui régissent la composition musicale, et qui plus est la monodie, sont bien plus souples que les règles de grammaire pour un texte littéraire. Des erreurs de copie telles que des transpositions dues à l'oubli d'un changement de clé sont assez rares et absentes de S 4.

# Les principes d'édition

La liturgie de l'office manque d'unité. Elle varie d'un diocèse à l'autre. De l'ensemble des sources sédunoises notées, seul S 42 se conforme au Liber Ordinarius du dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Du fait de la proximité de l'Assomption, il ne reste des premières vêpres que l'antienne du Magnificat (n° 7), pour faire place aux secondes vêpres de la fête du 15 août. Les antiennes et le répons des premières vêpres (n° 1-6) furent ainsi rejetés aux secondes vêpres de la fête de saint Théodule. La liturgie lausannoise a placé les antiennes aux petites heures, à raison d'une par heure, et à Genève, ces pièces furent écartées de la solennité du jour, pour y substituer les antiennes des laudes.

S 4, Ś 2, Ldn et P commencent l'office par les nos 1 à 6, comme dans les Analecta Hymnica. Pour les secondes vêpres, les sources divergent. S 4, S 2 et Ldn prennent les antiennes des laudes. Le répons no 6 sert à S 4 et S 2, le no 26 à Ldn. L'antienne du Magnificat est pour tous le no 33. Dans les sources lausannoises, nous ne trouvons que les antiennes nos 5 et 33. Le reste est d'un « confesseur

pontife». Genève suit S 4 et S 2.

Au Grand-Saint-Bernard, l'office est incomplet. N'y sont que les antiennes

des vêpres et celles des laudes, à savoir les nos 1 à 15 et 27 à 33.

La présente édition reproduit fidèlement l'antiphonaire (S 4) choisi comme texte de base, même s'il s'écarte du *Liber Ordinarius* sédunois. Cette disposition correspond mieux au sens du texte de l'historia et semble bien suivre les intentions premières de l'auteur <sup>111</sup>.

Les exemples musicaux de l'apparat critique n'ont pas de clé. Sousentendue, elle correspond à celle du texte de l'édition auquel elle se rapporte. La notation carrée a été rigoureusement reproduite, et les groupements neumatiques respectés. Les neumes liquescents ont la forme suivante: n pour le cephalicus et pour l'epiphonus. Il n'y a généralement pas de différence d'écriture entre le punctum et la virga.

L'orthographe du texte a été conservée. Seuls le u et le v ont été rétablis. L'édition comprend l'historia complète, avec en appendice, les hymnes et l'alia antiphona. Les remaniements portés au n° 25 s'y trouvent également ainsi que les fragments bâlois.

L'emploi du b mol est régulier pour les modes de fa (V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup>). Par conséquent, il n'était pas nécessaire de suggérer cette altération là où l'original l'a omis. Certains cas sont ambigus.

#### Les sources

### Sources notées de l'office

Liste des sources notées (notation carrée), base de l'édition critique.

S 2: Antiphonarium Sedunense, Sanctorale, 1347. Sion, Archives du Chapitre, Ms. 2, ff. 157-164.

Bibl.: Leisibach J., Iter helveticum III, pp. 73-77; Stenzl J., Repertorium I, pp. 108-109. Rem.: Au XVI<sup>e</sup> s., remaniement du 8<sup>e</sup> répons de l'office (Unus Deus...) que l'on peut attribuer au chanoine Petrus Branschen en comparant le passage au supplément (Ms. 2 ff. 301v-307) dont il fut responsable.

S 4: Antiphonarium Sedunense, Sanctorale, 1319. Sion, Archives du Chapitre, Ms. 4, ff. 152-161.

Bibl.: LEISIBACH J., Iter helveticum III, pp. 79-83; STENZL J., Repertorium I, pp. 102-103. Rem.: Cet antiphonaire servit de modèle à S 2 et subit les mêmes remaniements que ce dernier.

S 42: Breviarium Sedunense, Pars aestivalis, 1re moitié du XIVe s. Sion, Archives du Chapitre, Ms. 42, ff. 205-209.

Bibl.: Leisibach J., Îter helveticum III, pp. 181-185; Stenzl J., Repertorium I, pp. 112-115.

Rem. : f. 205 partiellement arraché. Par conséquent, le premier répons du premier nocturne manque.

P: Breviarium Sedunense, autour de 1300. Paris, Bibliothèque Nationale, nouv. acg. lat. 3003, ff. 467v-476.

Bibl.: LEISIBACH J., « Schreibstätten der Diözese Sitten », Sciptoria Medii Aevi Helvetica t. XIII, Genf, Roto-Sadag AG, 1973, p. 38; STENZL J., Repertorium I, pp. 79-81.

Ldn: Breviarium, fin XIIIe-début XIVe s. Londres, British Museum, Add. 15 413, ff. 169v-176v.

Bibl.: LEISIBACH J., «Schreibstätten der Diözese Sitten», Scriptoria Medii Aevi Helvetica t. XIII, Genf, Roto-Sadag AG, 1973, p. 127; STENZL J., Repertorium I, pp. 82-83.

St B: Antiphonarium Montisiovis, 1551/1555. Grand-Saint-Bernard, Ms. 9,

Bibl.: Leisibach J., Iter helveticum IV (à paraître); Stenzl J., Repertorium I, p. 156.

Rem.: Manquent les trois nocturnes des Matines.

L 61: Breviarium Lausannense, autour de 1300. Fribourg, Bibliothèque Cantonale et Universitaire, L 61, f. 289rb.

Origine: Lausanne.

Bibl.: Leisibach J., Iter helveticum I, pp. 69-74.

L 322: Breviarium Lausannense, autour de 1300. Fribourg, Bibliothèque Cantonale et Universitaire, L 322, f. 318rb.

Origine: Domdidier.

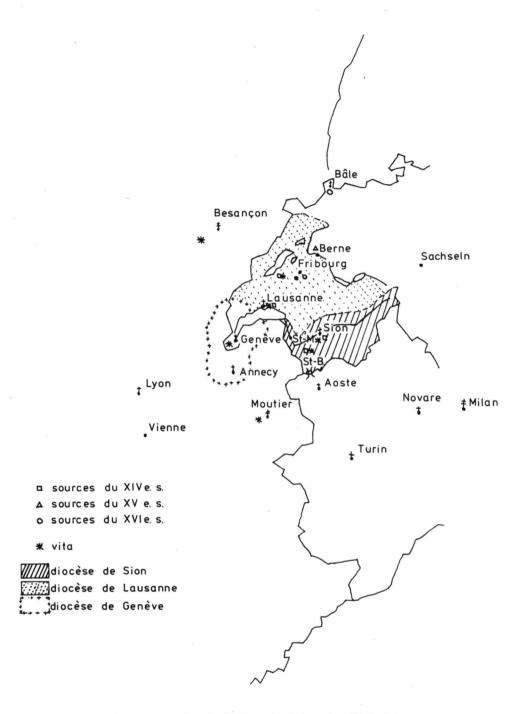
Bibl.: Leisibach J., Iter helveticum I, pp. 155-159.

Estav.: Antiphonarium Lausannense, 1485/1490. Estavayer-le-Lac, Eglise paroissiale Saint-Laurent, vol. II, p. 221.

Origine: Berne, église collégiale Saint-Vincent. Bibl.: Leisibach J., Iter helveticum II, pp. 143-145.

F7: Antiphonarium Lausannense, Pars aestivalis de Sanctis, 1510/1517. Fribourg, Archives du Chapitre de Saint-Nicolas, Ms. 7, p. 216. Bibl.: Leisibach J., Iter helveticum II, pp. 47-49.

F 8: Antiphonarium Lausannense, Pars aestivalis de Sanctis, 1511/1517. Fribourg, Archives du Chapitre de Saint-Nicolas, Ms. 8, p. 208. Bibl.: LEISIBACH J., Iter helveticum II, pp. 50-52.



Sources notées de l'office rimé de saint Théodule

### Sources notées des hymnes

(Archives capitulaires de Sion)

- **S** 8: Psautier-hymnaire sédunois, XIV<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 97.
- **S 23:** Psautier-hymnaire sédunois, XV<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 146.
- **S 24:** Psautier-hymnaire sédunois, XV<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 148.
- **S 27:** Psautier-hymnaire sédunois, env. 1319. *Iter Helveticum*, III, p. 159.
- **S 28:** Psautier-hymnaire sédunois, début XIV<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 162.
- **S 40:** Psautier-hymnaire sédunois, milieu XVI<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 173.
- **S 42:** Bréviaire sédunois, 1<sup>re</sup> moitié XIV<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 181.
- **S 46:** Processionnaire-responsorial-hymnaire sédunois, env. 1300. *Iter Helveticum*, III, p. 191.
- **S 48:** Prosaire-hymnaire sédunois, 1<sup>re</sup> moitié XIV<sup>e</sup> s. *Iter Helveticum*, III, p. 198.

**P:** Bréviaire sédunois, env. 1300. STENZL J., *Repertorium*, pp. 79-81.

**Ldn:** Bréviaire, début XIV<sup>e</sup> s. STENZL J., *Repertorium*, pp. 82-83.

# Illustris civitas (AH. 28, nº 75)

### Ad Vesperas

- 1. Illustris civitas A 1. subiacet alpibus cuius amenitas accolis omnibus grata videtur.
- 2. A 2. Hanc sedunum ore pari 112 iudicavit appellari patrum diffinicio
- 3. A 3. Post quam occubuit presul quem habuit dono celestis gracie sedunensis ecclesie curam sumpsit 113 theodolus.
- 4. A 4. Iure xpisti prefertur ovibus gubernator 114 qui dum virtutibus choruscat et 115 miraculis suis vilescit oculis.
- 5. A 5. Curam gerens ovium lumen subtus modium quod flagrabat <sup>116</sup> in pectore non occultas <sup>117</sup> theodole.
- 6. R. Oui tibi theodole celebri famulantur honore qui tibi multimodas impendunt carminis 118 odas \* Secretum cordis mundes 119 a pulvere sordis.

pie: F 7, 8. rexit: L 322. 113

gubernatur: L 61, F 7, 8, Estav.

<sup>115</sup> in: F 7, 8.

<sup>116</sup> flagrabas: L 61. 117 occultans: S 2. 118 criminis: S 42. mundet: Ldn.

W. Ut eorum tibi gratus habeatur famulatus congeriem immanium procul repellat sordium. (\*Secretum)

# Ad Magnificat

7. A. Magnificum antistitem cui gladium ancipitem propter incursus 120 hostium commisit rector omnium magnificemus.

### Ad Matutinam

8. Inv. Adoremus xpistum regem quo donante suum gregem sanctus rexit theodolus.

# In primo Nocturno

- 9. At 1. Fructuose arbori felicis theodoli sermo vivus et utilis fertur esse consimilis.
- 10. A 2. Huius mundi blandimenta per ipsius documenta tanquam veneni poculum liquet sprevisse populum 121.
- 11. A 3. Pastor non 122 mercennarius irrigabat propensius sermonum eloquio corda pio studio.
- 12. R 1. Universi 123 fines burgundie deo laudes solvatis hodie per quem regnat in celi solio \* Presul noster felix burgundio theodolus.

<sup>120</sup> incursum: Estav.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> seculum: L 322, F 7, 8, Estav. AH. 28, 75.

<sup>122</sup> nos: F 7, 8.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Universae: AH. 28, 75.

- V 1. Plantatus est in domo domini sociatus sanctorum agmini patri nato sanctoque flamini semper presens. (\* Presul)
- 13. R 2. Fama velox ocius alite cursum agens directo tramite \* Seriatim vitam theodoli in conspectu denudat karoli.
  - W 2. Ut honoris ad apicem suum deus pontificem promoveret per indicem effectum. (\*Seriatim)
- 14. R 3. Imperator illustris karolus quem rex orcy nequam et subdolus turpi vinctum tenebat crimine

  \* Liberatur 124 sancti iuvamine theodoli.
  - V 3. Dum in quodam concilio dolore 125 tactus nimio precum sibi suffragio 126 subveniri postulat. (\*Liberatur)

#### In secundo Nocturno

- 15. A 4. Pro quantitate criminis quod erat expers nominis visum interni 127 luminis amiserat.
- 16. A 5. Pudebat eum 128 promere quo lesus esset vulnere nulli volens detegere culpam.
- 17. At 6. Attenticis 129 presulibus profitetur gemitibus suspiriis et fletibus sui dolorem animi.

<sup>124</sup> Liberator: F 7, 8.

dolore: F 7, 8. suffragio: F 7, 8.

interni, corr. eterni: L 322. Eterni: F 7, 8, AH. 28, 75.

<sup>128</sup> enim: L 61.

Autenticis: S 42, P, Ldn, L 61, L 322, Estav. F 7, 8, AH. 28, 75.

- 18. R 4. Sancti patres affectu patrio adhibentes medelam saucio blande fovent piis sermonibus

  \* Pro commissis tristem excessibus.
  - V 4. Demum quidam <sup>130</sup> antistites ad loquendum precipites videri volunt divites consolando. (\* Pro commissis)
- 19. a) R 5. Decem missas quidam aut amplius vel viginti loquentes dicius seu 131 triginta promittunt propere
  \* Pro sanando letali vulnere.
  - b) V 5. Presul noster inclitus humilis et tacitus nichil est pollicitus sed alii. (\* Pro sanando)
- 20. a) R 6. Non latebit civitas supra montem posita neque iusti sanctitas hactenus abscondita

  \* Rex inquirit karolus quot 132 missas theodolus celebrare debeat.
  - b) V 6. Crimen inanis glorie devitans et iactancie nutu celestis gracie solam inquit cantabo. (\*Rex)

#### In tercio Nocturno

- 21. A 7. Hoc audito 133 circumstantes de se magna suspicantes habent quasi despectui doni virum exigui.
- 22. At 8. Arrogantes et elati coram rege congregati propter munus exiguum parvipendunt innocuum.

<sup>30</sup> quidem: L 322, F 7, 8.

<sup>131</sup> se: F 7, 8.

quod: S 2, Ldn, F 7, 8.

Hiis auditis: F 7, 8. Cf. Vita: «His auditis, imperator...».

- 23. A 9. Reputatur ydiota cuius deo mens devota quod obtinere nititur indilate consequitur.
- 24. R 7. Prosperante 134 dei clementia sunt reversi patres ad propria missarumque constricti debito \* Iubent solvi quod debent subito 135.
  - W 7. Si quis forte sacerdotum quod non erat cuiquam notum regem ferret ad devotum revelante domino. (\* Iubent)
- 25. R 8. Unus deus et simplex unitas quod per partes nequit pluralitas obtinere <sup>136</sup> de lapsu karoli manifestat \*voto theodoli.
  - V 8. Fusa prece pro peccato preter usum perpetrato regi valde perturbato 137 condonatur. (\*voto)
- 26. R 9. Per virtutem superni numinis modum plene cognoscens criminis regi refert ipsius 138 ordinem \* Seriatim narrans originem.
  - **V** 9. Inde quedam exenia 139 consulatum regalia prefecturam et alia suscepit. (\*Seriatim)

### In Laudibus

27. A 1. Thebeorum legio detruncata gladio cum xpisto regnat in celis.

Properante: L 61, L 322, Estav. F 7, 8. subdito: AH. 28, 75. 134

<sup>136</sup> obtinuit: F 7, 8.

<sup>137</sup> conturbato: AH. 28, 75. ipsius, manque dans F 8. encenia: L 322.

- 28. At 2. Ossa cuius deo grata iacuerunt inhumata diu nudo sub aere.
- 29. At 3. Hinc 140 in celesti curia fit grandis querimonia sub altare dei.
- 30. At 4. Propter 141 causam huius rei revelatur servo dei celeste consilium.
- 31. A 5. Felix presul divinitus 142 evidenter admonitus thobiam imitatur.

#### Ad Benedictus

32. A. Die presul hodierna nexu liber seculi arce sedens in superna dele culpam populi ut nos solvat a peccatis fracta mole criminum more tue pietatis deprecare dominum.

# Ad secundas Vesperas

# Ad Magnificat

33. A. Ossa legens beatorum legionis thebeorum agauno clauso rupibus sacris locasti manibus summe presul theodole.

### Alia antiphona

34. O Gloriose pontifex tuis devotis opifex conserva nos a grandine a gelu et a fulgure ut ubertate fructuum lauderis in perpetuum.

<sup>140</sup> Hunc: S 2, S 42. Preter: F 7, 8. divinitas: S 2.

# Hymne des vêpres (AH. 52, nº 349)

- Chorus celestis curie congaudet nobis hodie colentibus celebria patris nostri sollempnia.
- 2. Huius in natalicio mentis affectu nimio solventes laudis debitum attollamus emeritum.
- 3. Fusa prece theodoli nudatur culpa karoli thebeorum cadavera conduntur eius opera.
- 4. Luxit terra vallensium per gelu namque nimium aruerant vindemie sedunenses et alie.
- Vasa lagenas dolia nil liquoris habentia facto crucis signaculo vini replevit poculo.
- 6. Deo patri sit gloria eiusque soli filio cum spiritu paraclito et nunc et in perpetuum.

# Hymne des laudes (AH. 52, n° 350)

- 1. Celsitudo sublimium seduno misit alpium theodolum antistitem virum precunctis divitem.
- Cuius erant divicie thesaurus sapientie simplicitas modestia mens simplex fraudis nescia.
- 3. Hic gregem sibi creditum prius malis implicitum per doctrine frequentiam ad celi duxit patriam.

- 4. Virtutes et prodigia per ipsius suffragia plerumque norunt fieri vallenses atque ceteri.
- 5. Qui natus est in grandium sublimitate montium ad culmen sanctimonie ductu pervenit gracie.
- 6. Deo patri sit gloria eiusque soli filio cum spiritu paraclito et nunc et in perpetuum.

## Leçons de l'office de saint Théodule

Remarque: Comme le découpage des leçons de l'office du 16 août n'existe pas dans le texte de l'Homéliaire-Légendier à l'usage de l'église de Sion (Sion, arch. du Chapitre, Ms. 10, ff. 101-103; cf. Leisibach, Iter Helveticum, III, p. 99), je me suis référé aux bréviaires notés sédunois, P et S 42. Ces deux sources offrent quelques variantes de mots négligeables qui ne sont pas relevées ici. Je reproduis ci-dessous le texte déjà publié. (Grenat, Diss., p. 37; cf. aussi AASS, Aug., t. III, p. 278.)

Lectio 1: Temporibus igitur magni karoli in burgundionum terra theodolus conversatus est: cum in tanta conversatione morum inter provinciales illos excrevit, ut non solum iuxta positorum sed etiam longe manentium civium in se provocaret affectum, ita ut omnes quasi patrem haberent, in quo statum tocius perfectionis viderent in tantum excrevisse.

Lectio II: Unde contigit ut sedunensis ecclesie presule defuncto, beatus theodolus eidem regende preficeretur, ut qui in propria domo bene et ordinate ante disposuerat, ceterorum ignorantiam doceret, quod in sua post modum honeste tractaret.

Lectio III: Postquam autem episcopale culmen adeptus est, puro homini preter naturam nichil relaxabat sed semper eidem ita voluit imperare, ut ymaginis dei similitudinem non auderet arroganter viciare, in omni devotionis sue opere id agere satagebat, ut misericordie et veritatis obventionem taliter proferret in publicum ne aliqua occasione contrarie partis inimici, iusticie et pacis corrumperet osculum.

Lectio IV: Unde factum est ut relatione famosa currente predicti domini piissimi karoli noticiam habere cepisset, atque inter cetera que idem dilictus domini ab eo facienda cognovit, cuidam generali concilio ab eodem rogatus interfuisse narratur, ut sicut in posterum rei probavit eventus, quante dignitatis vir iste fuerit, et presentes qui tunc aderant agnoverunt, et futuris memorie mandandum reliquerunt.

Lectio V: Inter alia que ab ecclesiasticis viris in eodem concilio necessaria inventa sunt, memoratus princeps sicut dictum est iudex in principio accusator est sui, episcopos omnes secreta silencii allocutione reverenter aggressus est, et cuiusdam capitalis criminis prevaricationem se incurrisse lacrimabiliter professus est. Grande inquit peccatum me commisisse profiteor, quod quia nomine ipso valde vituperandum est, in facti sui immanitate omnimodis est execrandum.

Lectio VI: Nunc ergo orationum vestrarum solacia adhibete, et penitencie mee fructum vobis adquirite, ita ut unus quisque vestrum in sue ecclesie domum revertens, missarum oblationes pro me deo offerat, et ut absolutionis mee spem ad altiora vel eciam cerciora producat; quantas aut quales in presenciarum nominatim edicat.

Lectio VII: Illi satisfactioni tanti principis pro deo annuentes non nulli eciam imperatorie severitatis lege coacti, triginta aut viginti, vel decem missas se facturos promiserunt. Tunc sanctus theodolus sicut semper solebat consciencie sue temperamento humilitatis reverenciam imponens, tantum unius misse oblatione se pro eo supplicaturum promisit.

Lectio VIII: Istius promissionis voce accepta, augustus et omnes qui aderant vehementer admirati sunt, indignatione pro ignorancia hoc eum promisisse credentes; firmata tamen a stipulatione sui promissi, statim ad propria fuere reversi. Vir autem domini sedunum veniens die noctuque lacrimis et orationibus insistendo divine miserationis auxilium pro lapsu quem ignorabat, incessanter supplicare curabat.

Lectio IX: Supervenit statuta dies, qua missarum oblationem devotus fide iussorum explevit; et ecce angelica relatione quid aut quantum augustus deliquerit, per ordinem agnovit, et etiam insuper in sue dignitatis obtinuit opere, ut aliene presumptionis delictum obsolvere potuisset ut impleretur quod dicitur: oratio humiliantis se, nubes penetrabit et donec appropinquet non consolabitur et non discedit donec aspiciat altissumus.

Voilà pour les leçons de l'office selon le bréviaire. Seul le manuscrit S 42 fournit un texte pour les lectures pendant l'octave de la fête. Celles-ci continuent la *Vita*, de « Peracto deinde » (GRENAT, *Diss.* p. 38, 2<sup>e</sup> paragraphe; *AASS*, *Aug.*, t. III, p. 278, n° 3 au milieu) à « vinum quod deerat vallensium civium peticione theodolus augmentavit » (GRENAT, *Diss.* p. 40, li. 8; *AASS*, *Aug.*, t. III, p. 279, fin du n° 6). A noter les suppressions suivantes:

- 1. GRENAT, Diss., p. 39.
  - a) le passage exposant la théorie du glaive à deux tranchants (cf. supra p. 183): de «Importunum» à «increpationes in populis»;
  - b) «ibidem», li. 15, de «Et sic dictum est» à «non modico dignus haberetur imperio».
- 2. AASS, Aug., t. III, p. 278.
  - a) nº 4, de «Importunum» à «increpatione in populis»;
  - b) la fin du n° 4 plus tout le n° 5, lequel ne figure pas dans l'Homéliaire-Légendier de Sion.

En complément, voici les leçons prévues pour la fête de la Revelatio beati theodoli, le 4 septembre, telles qu'elles se présentent dans l'Homéliaire-Légendier 143.

Remarques: 1. L'historia, en partie utilisée le 4 septembre, est celle du 16 août. (Cf. Huot, L'Ordinaire, p. 507.) — 2. Le mot «revelatio» a passé du sens d'élévation des reliques de saint Théodule qui se trouvaient dans l'église du même nom à Sion (fin du XII° s.), à celui de découverte des corps des martyrs thébains par saint Théodule en personne (XIII° s.). (Cf. Huot, L'Ordinaire, p. 199.) C'est pourquoi les lectures ne concernent que cette découverte, le seul acte de Théodule authentifié (cf. supra: occasion de l'office, p. 188).

#### Le texte se divise comme suit:

- 1. AASS, Aug., t. III, pp. 279-280, nº 8.
- 2. AASS, Aug., t. III, p. 280, nº 9, jusqu'à «in pace requiescere precepisti».
- 3. AASS, Aug., t. III, p. 280, n° 9, de «O nove conversionis alter thobias» à la fin, plus FOERSTER, Zur Vita Scti Th. p. 238, lignes 28 «Quam bene...» à 33 «consumat».
- 4. FOERSTER, ibidem, ligne 33 «Sed quia...» à p. 239, ligne 1 «condempsisque frondibus».
- 5. FOERSTER, ibidem, ligne 1 «Hic vero...» à ligne 13 «aliud facere potuisset».
- 6. FOERSTER, ibidem, ligne 13 «De celo... » à ligne 28 «incurrit ostaculum ».
- 7. FOERSTER, ibidem, ligne 28 « O nova et inaudita... » à p. 240, ligne 2 « et omnes electos obumbrat ».

La suite du texte 144 reprend la fin de la passion d'Eucher avec les interpolations de B, C et D. (Dupraz, Les Passions de Saint Maurice d'Agaune, Appendice I, p. 7 \*.)

Cette partie se découpe en neuf paragraphes dont les initiales manquent.

- 1. «(A)t vero... revelata traduntur.»
- 2. «(I)n quorum honore... reclinis esse dignoscitur.» (Cf. infra, nº 7.)
- 3. «(N)ecque enim... membra rodanus revelavit.»
- 4. «(I)ugi enim illuvie... famulatrix unda pervenit.»
- 5. «(P)rolatas namque reliquias... intra ambitum basilice ceteris martyribus preciperet sociare.»
- 6. « (Cu)ius translationem... frequentamus. »
- 7. «(Q)uid miraculi...» (Cette phrase se place chez DUPRAZ, op. cit. p. 7 \*, à la ligne 6.)... «quem adhuc gentilem esse constaret».
- 8. « (H)ic cum dominicio die... illud opus sanctum suscipere gentilis auderet. »
- 9. «(Q)uod ideo misericorditer... Stadim namque christianus effectus est.»

<sup>143</sup> LEISIBACH, Iter Helveticum, t. III, p. 101, Ms. 10, ff. 222 ra - 223 vb.

<sup>144</sup> LEISIBACH, Iter Helveticum, t. III, p. 101, Ms. 10, ff. 223 rb - 223 vb.

#### Conclusion

Même si Illustris civitas suit avec rigueur les schémas et les habitudes de son temps, l'absence d'emprunt à des pièces connues du répertoire, l'unité relative de l'ensemble conférée par le traitement analogue des mélodies de modes identiques, une constante recherche de variété par l'évitement des répétitions, l'emploi systématique de mélismes aux formes structurées alors que les nouveaux offices introduits à Sion au XIIIe siècle n'en comportent que très rarement 145, tous ces éléments font de l'office de saint Théodule une composition originale et typée 146. En effet, ces offices, souvent anonymes, portent la personnalité de leurs auteurs, par l'utilisation fréquente de tournures mélodiques préférées. L'importance de la division de l'octave modale, mise en évidence précédemment, semble montrer que la théorie musicale a quelque peu modifié l'art de conduire une mélodie. Sans renier la tradition toujours normative, la mise en pratique d'une explication des modes valables grosso modo du XIe au XVIe siècle a permis l'évolution esthétique du plain-chant. C'est ainsi que j'explique par exemple le début si particulier du nº 19.

Ainsi, l'office rimé de saint Théodule, représentatif d'un genre arrivé à maturité malgré ses côtés conservateurs, est un témoin intéressant de l'existence d'une activité créatrice musicale, encore mal connue, dans les Alpes, au moyen âge.

<sup>145</sup> Cf. HUOT F., L'Ordinaire, pp. 194-195. Par ailleurs, l'office de saint Antoine de Padoue, le plus récent des offices composés par Julien DE SPIRE, est le seul des offices consultés à présenter une majorité de mélismes aux formes schématiques AAB et ABAC.

<sup>146</sup> Les résultats de la comparaison d'*Illustris civitas* avec les offices suivants: sainte Catherine (AH. 26, n° 69), XI<sup>c</sup>-XII<sup>c</sup> s.; Charlemagne (AH. 25, n° 66), XIII<sup>c</sup> s.; Conception de la BVM (AH. 5, n° 12), XII<sup>c</sup>-XIII<sup>c</sup> s.; saint Thomas Becket (AH. 13, n° 92), XII<sup>c</sup>-XIII<sup>c</sup> s.; saint Antoine de Padoue 1249, et saint François d'Assise 1229, tous deux de Julien DE SPIRE; saint Louis après 1306, se résument en 4 points:

a) Ambitus standard d'Illustris civitas (cf. supra pp. 201-202).
b) Traitement particulier du Deuterus et manque de développement de ses mélodies de style

mélismatique (cf. supra p. 216).

c) Structure des mélismes (cf. supra p. 212).

d) L'emploi bien plus fréquent qu'ailleurs des mouvements disjoints en descendant et le parcours répété de tout l'ambitus particulièrement dans les répons en Tritus et Tetrardus authentes (cf. supra pp. 208-209).

# Illustris civitas

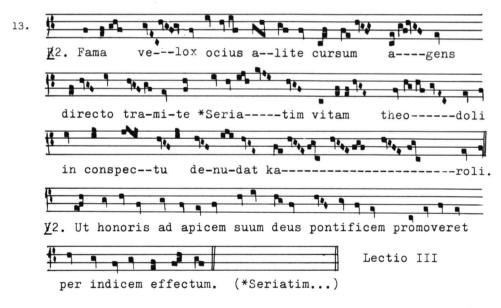


1) xpisti = christi.



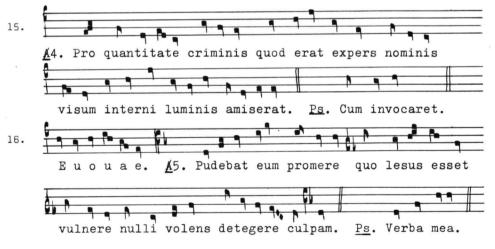








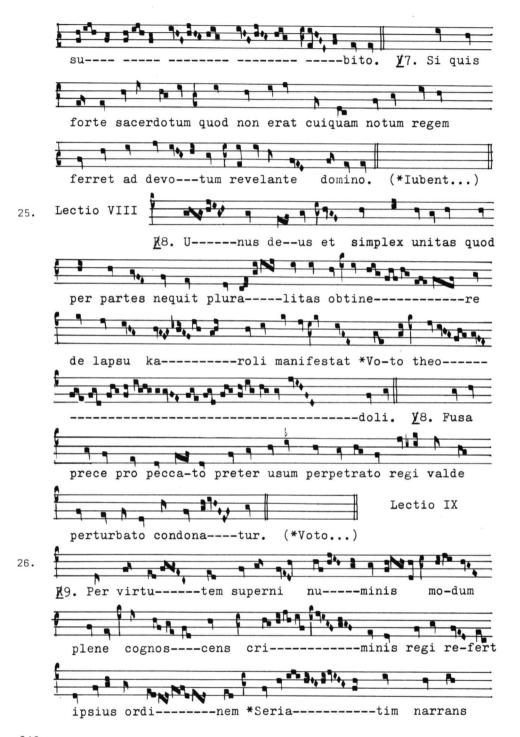
### In secundo Nocturno





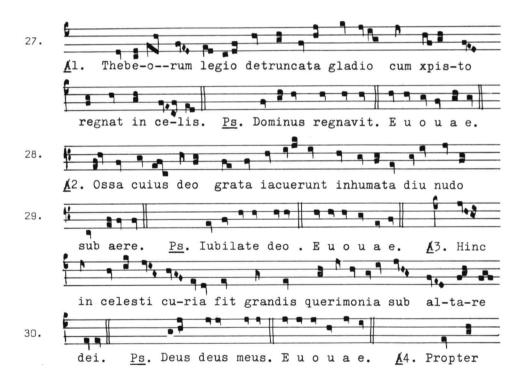






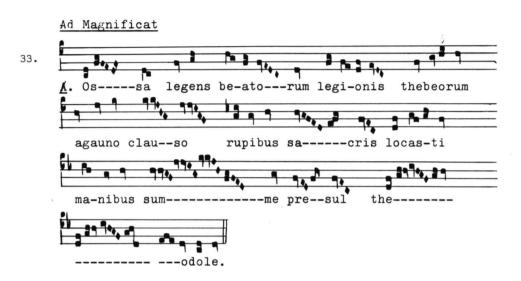


#### In Laudibus





#### Ad secundas Vesperas.



#### CHORUS CELESTIS CURIE.

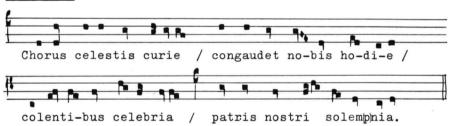
#### Mélodie A. (S42.)

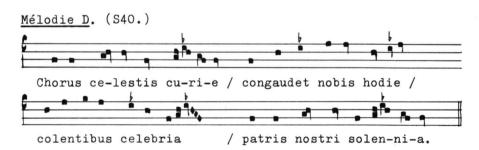


# Mélodie B. (S23.)



#### Mélodie C. (S28.)





#### CELSITUDO SUBLIMIUM.

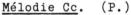
#### Mélodie A. (S42.)



#### Mélodie Bb. (S40.)



theodolum antistitem / virum precunctis divitem.





theodo-lum antistitem / virum precunctis di-vitem.

#### Mélodie E. (S8.)



theo-dolum antistitem / virum precunctis di-vitem.

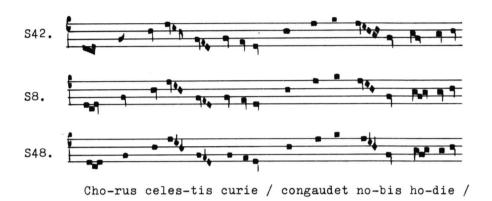
#### Mélodies des hymnes, réparties selon les sources.

| <u>Mélodies</u> | Chorus celestis curie              | Celsitudo sublimium                   |
|-----------------|------------------------------------|---------------------------------------|
| A               | S 42, S 46, S 48*,<br>S 8, S 28**. | S 42, S 46,                           |
| В               | S 23, S 24, S 27, Ldn.             | (S 23), (S 24), (S 27) <sup>1</sup> . |
| Bb              |                                    | S 40.                                 |
| С               | S 28**.                            |                                       |
| Cc              | Р.                                 | P, Ldn.                               |
| D               | s 40.                              |                                       |
| E               | S 48***.                           | S 8, S 28, S 48.                      |

- N.B. \* Source corrigée ultérieurement.
  - \*\* Source contenant deux mélodies différentes pour la même hymne.
  - \*\*\* Mélodie d'avant la correction de S 48.

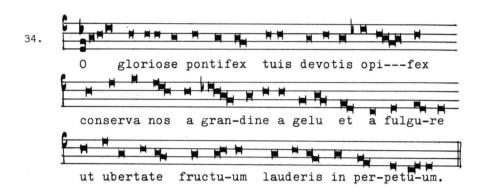
<u>Littérature</u>: STENZL Jürg, <u>Repertorium</u>, p. 196, 242,244-5.

Les hymnes des sources entre () ne sont pas notées. Elles étaient chantées sur la même mélodie que celle de l'hymne des vêpres (mélodie B).





colen-tibus ce-le-bri-a / pa-tris nostri sollempnia.



IN TERCIO NOCTURNO, (S4, S2.)



- \*) Sont affectées de l'astérisque les notes de la version primitive réutilisées telles quelles.
- 1) = : S4.
- 2) = : S4.

#### f. 135v. De Sancto Theodolo.



- \* Par souci de clarté, la notation allemande originale dite "Hufnagel" a été convertie en notation carrée.
- 1) Les autres sources ont commisit.
- 2) Hodierno est fréquent dans les autres sources.

#### Apparat critique\*

#### In Vesperis Antiphonae

- 1. Al. Illustris; a) : StB, L61, Estav...
  - b) = : L322.
  - c) = : F7,8.
  - Illustris; a) = : Ldn, StB, L322.
    - b) = : F7,8.
  - civitas ; = : P, StB.
  - <u>al</u>pibus ; a) = : S42.
    - b) = : L61, Estav...
    - c) = : F7,8.
  - accolis ; = :StB, L322.
  - omnibus ; = : L61.
  - omnibus ; F7,8.
  - grata ; a) = : L61.
    - b) = : L322.
    - c) = : F7,8.
  - videtur ; : F7,8.

<sup>\*</sup> En cas de doute ou de lecture conjecturale, le sigle de la source concernée est affecté du point d'interrogation: Ex: p. 257: appellari; L61?

2. <u>A2</u>. <u>sedunum</u> ; a) = : P, L322. b) = : F7,8. sedunum ; a) === : P. b) = : StB. sedunum ; : L61, Estav.. indicavit; = : F7,8. appellari; a) = : L61? b) = : F7,8, Estav... appel<u>la</u>ri; = : S42, StB, L61, F7,8, Estav.. appella<u>ri;</u> : L61, F7,8, Estav.. <u>dif</u>finicio;a) = : S42, StB, L61, F7,8. b) = : Ldn, L322. dif<u>fi</u>nicio; = : S42, Ldn, StB, L61, L322, F7,8, Estav.. 3. <u>A3</u>. <u>Postquam</u>; a) : L61, F7,8, Estav.. b) = : L322. c) = : StB. occubuit; a) = : Ldn, F7,8. oc<u>cubu</u>it ; b) : L322. habuit ; a) = : Ldn.

b) = : F7,8.

habuit ; = : S42, Ldn, StB, L322, F7,8, Estav...

celestis ; \( \frac{\pmathbf{T}}{2} \) : Ldn.

gracie ; a) = : P, S42, Ldn, StB, L61, F7,8, Estav..

b) = : L322.

gracie ; = : L322.

sedunensis; ± : Ldn, L322.

eccle<u>si</u>e ; = : F7,8.

theodolus ; L322.

theo<u>do</u>lus ; = : Estav..

4. <u>A4</u>. <u>xpis</u>ti ; <u>+</u> : P, S42.

prefertur; = : S42, Estav..

pre<u>fer</u>tur ; = : S42, F7,8, Estav..

gubernator; = : L322.

gu<u>ber</u>nator; : P, S42, Ldn, StB, L61, L322, F7,8, Estav..

virtutibus; = : StB, F7,8.

virtutibus; = : Ldn.

choruscat ;  $\stackrel{\clubsuit}{=}$  : Ldn.

cho<u>rus</u>cat ; **±** : F7,8.

miracu<u>lis</u>; = : F7,8.

- <u>su</u>is ; a) = : Ldn.
  - b) = : L322.
- su<u>is</u> ; a) = : Ldn.
  - b) = : F7,8.
- $\underline{\underline{vi}}$ lescit ;  $\underline{\underline{\underline{T}}}$  : Ldn.
- viles<u>cit</u> ; **≛** : F7,8.
- 5. <u>£5</u>. <u>curam</u> ; **±** : F7,8.
  - gerens ; a) = : L 322, Estav..
    - b) = : F7,8.
  - ge<u>rens</u> ; = : L322.
  - <u>lumen</u>; # : S42, StB.
  - modium ; a) = : S42.
    - b) == : F7,8.
  - quod ; = : StB.
  - flagrabat ; = : StB.
  - flagrabat; a) : S42.
    - b) : F7,8, Estav., L61.
    - c) = : StB.
  - flagra<u>bat</u>; a) = : L61, F7,8, Estav..
    - b) = : StB.

- <u>in</u> ; a) = : P, Ldn, StB, L322.
  - b) = : L61, F7,8, Estav..
- pectore ; = : L61, F7,8, Estav..
- pectore ; = : L61, F7,8, Estav..
- pectore ; a) = : L61, Estav..
  - b) = : L322.
    - c) **=** : F7,8.
- non ; : L61, F7,8, Estav..
- occul<u>tas</u> ; a) = : L61 ?, F7,8.
  - b) : Estav..
- theodole ; : S42, Ldn, F7,8.
- theodole ; = : F7,8.

## 6. Responsorium:

- Qui ; a) : P.
  - b) : S42.
- famulantur; a) : P.
  - b) = : Ldn.
- honore ; S42.

multimodas ; = : S42.

impendunt ; ⋤ : P, S42, Ldn.

cordis ; Edn.

#### Versus :

eorum ; = : S2.

habeatur ; 💻 : Ldn.

famulatus ; a) = : S2.

b) 🏯 : Ldn.

congeriens; = : S42.

<u>immanium</u>; <u>=</u> : S42.

#### 7. Ad Magnificat Antiphona:

Magnificum ; : S42, F7,8.

Magnificum ; : Estav..

anti<u>sti</u>tem ; = : S2.

cui ; a) cui ... rector, F7,8 une tierce au-dessous.

b) == : S42, F7,8, Estav..

c) = : L61.

- d) 🚾 : L322.
- gladi<u>um</u> ; <del>=</del> : L61 ?
- <u>an</u>cipitem ; a) = : L322.
  - b) = : F7,8, Estav..
- anci<u>pi</u>tem ; a) = : P, S42, Ldn, L61, F7,8, Estav..
  - b) = : L322.
- ancipi<u>tem</u> ; <u>=</u> : L322.
- prop<u>ter</u> ; **±** : S42, Ldn, L61, L322, Estav..
- incursus ; a) = : P, Ldn.
  - b) = : L322, F7,8, Estav..
  - c) = : L61.
- incur<u>sus</u> ; a) : S42.
  - b) = : L322.
    - c) = : Estav..
    - d) = : L61.
- hostium ; = : Ldn.; Pillisible.
- commisit ; a) = : P, S42, Ldn, L61, L322.
  - b) = : F7,8.

- commisit ; a) : S42, L61.
  - b) : L322.
- rector ; = : P, S42, L61, L322, F7,8 Estav..
- rec<u>tor</u> ; = : L322, F7,8.
- omni<u>um</u> ; = : F7,8; Estav.: =
- magni<u>fi</u>cemus; a) : F7,8.
  - b) : P.
- magnificemus; a) : S2, S42, L322.
  - b) = : Ldn.
  - c) == : F7,8.

#### 8. Invitatorium:

- Adoremus ; a) = : L61, L322, Estav..
  - b) = : F7,8.
- Adoremus ; a) = : S2.
  - b) = : L61.
  - c) = : L322.
- Adoremus ; = : F7,8.
- xpistum ; = : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..

xpis<u>tum</u> ; 1322.

regem ; = : Ldn, F7,8.

quo ; a) : L61, L322.

b) : F7,8.

do<u>nan</u>te ; a) = : S42.

b) : L61, L322, Estav..

suum ; 🛨 : Ldn.

sanctus ; : S42, F7,8.

<u>re</u>xit ; = : F7,8.

re<u>xit</u> ; a) : S42.

b) **=** : Estav..

theodolus ; = : L322, L61.

# In primo nocturno : Antiphonae :

9. <u>Al</u>. Fruc<u>tuo</u>se ; = : S42.

Fructuose ; = : L61, L322.

<u>ar</u>bori ; a) <u>\*</u> : S42.

b) = : Ldn.

<u>et</u> ; <u>=</u> : S2.

u<u>ti</u>lis ; <u>±</u> : Ldn, L61, L322, Estav..

uti<u>li</u>s ; <u>=</u> : L322, F7,8, Estav..

fertur ; a) = : P, L61, L322, F7,8, Estav..

b) = : S42.

c) **±** : Ldn.

fer<u>tur</u> ; <u>+</u> : F7,8.

esse consimilis; S42: lacune.

consimilis ; \(\frac{\pi}{\pi}\) : Ldn, L61.

consi<u>mi</u>lis ; = : Ldn, F7,8, Estav..

10. A2. Huius mundi blan(dimenta); S42: lacune.

<u>Hu</u>ius ; = : L61.

Hu<u>ius</u> ; **=** : F7,8.

mundi ; a) = : Ldn, F7,8.

b) = : Estav..

blandimenta; : P, Ldn, L322, F7,8, Estav..

blandimenta; a) = : S42.

b) = : L322.

blandimenta; = : L322.

ipsius documenta; S42: lacune.

ipsi<u>us</u> ; <u>+</u> : L322. documenta ; : S2. documenta ; : L322. tanquam ; : Estav.. ; a) 🏯 : Ldn. veneni ъ) 🏯 : F7,8. : F7,8. veneni liquet sprevisse; S42: lacune. ; 🚆 populum : Ldn, L322, F7,8. populum ; : F7,8. 11. <u>£3. Pas</u>tor ; : F7,8. ; a) 🗮 : Ldn. non b) **=** : F7,8. non mer(cennarius); S42: lacune. mercennarius; : Ldn. mercennarius; a) : Ldn. b) = : F7,8.

: F7,8.

mercen<u>na</u>rius;

mercennarius; a) : L61, L322.

b) = : F7,8.

c) == : Estav..

mercennarius; = : L322.

propensius ; F7,8: identique à L322 mais une tierce plus bas.

propensius ; a) = : S42.

b) 🏯 : Ldn.

c) = : L61, L322, F7,8, Estav..

propensius ; a) = : L61.

b) Estav..

<u>sermonum</u> ; a) <u>\*\*</u> : P, S2, S42.

b) **±** : Ldn.

c) = : L61, L322, Estav..

d) 🛨 : F7,8.

eloquio ; a) = : Ldn.

b) = : P, S42, L61, F7,8.

c) = : L322, Estav..

e<u>loq</u>uio ; = : L322, Estav..

elo<u>qui</u>o ; a) = : L61, F7,8.

b) = : L322, Estav..

- corda ; a) = : Estav..

- b) = : P, F7,8.
- c) ± : L322.

- corda
- ; **=** : L322.

- pio
- ; <u>±</u> : L322.

- <u>stu</u>dio ; a) : L61, F7,8, Estav..
  - b) = : L322.

- stu<u>di</u>o
- ; = : L322.

### Responsoria:

- 12. <u>M1</u>. <u>U</u>niversi ; S42 : lacune.

  - Universi ; a) : L322.

    - b) : F7,8.
    - c) : Estav.
  - burgundie ; F7,8.

- burgun<u>di</u>e
- : P.
- burgundie deo laudes; S42 : lacune.
- deo
- ; a) : L322, Estav.
  - b) = : F7,8.

- deo ; a) . Ldn.
  - b) 1322.
  - c) **1.** : F7,8.
- <u>lau</u>des ; <u>+</u> : S2.
- <u>sol</u>vatis ; <u>+</u> : F7,8.
- sol<u>va</u>tis ; : L61, L322, F7,8, Estav..
- solvatis ; = : S2.
- hodie ; S42 : lacune.
- <u>ho</u>die ; a) = : L61.
  - b) = : F7,8.
- ho<u>di</u>e ; <u>\*\*\*</u> : L322.
- hodi<u>e</u> ; **F7,8.**
- quem ; Estav..
- regnat ; a) : S2.
  - b) : S42.
  - c) : L61 ? \*<u>ré</u> douteux.
  - d) : L322.
- <u>ce</u>li ; <u>•</u> : L61.
- ce<u>li</u> ; <u>±</u> : L61, F7,8, Estav..

- <u>so</u>lio ; <u>∓</u> : L322.
- noster ; : S42.
- burgundio ; a) : S42.
  - b) **1.** Ldn.
  - c) = : F7,8.
- theodolus; a) : L61.
  - b) : L322.
  - c) 11-4-1 : F7,8.
- theodolus ; = : F7,8.
- <u>¥1</u>. <u>Plan</u>tatus ; <u>₹</u> : L61.
  - Plantatus ; a) = : P, S42, Ldn, Estav..
    - b) 🚈 : L61, L322, F7,8.
  - do<u>mo</u> ; = : F7,8, Estav..
  - agmini ; a) = : S42.
    - b) **==** : Estav..
    - c) = : Ldn.
    - d) = : L61.
  - <u>semper</u> ; a) = : P, L61.
    - b) = : L322.

presens ; S42. 13. <u>R2</u>. Fama ; a) : S2, L61, L322, F7,8, alite b) : S42. ; a) : S42. agens b) : L61. c) : L322. d) : F7,8. e) : Estav.. directo ; . L61. ; I322. tramite ; <del>=</del> : F7,8. <u>se</u>riatim ; <u>=</u> : L322, F7,8. seriatim ; ± : L322. seri<u>a</u>tim seria<u>tim</u> ; : Ldn. : L61 ? vitam ; a) ==== : S2. vi<u>tam</u> b) Estav..

; a)

: L61 ?

the<u>o</u>doli

- ; b) = : F8.
- con<u>spec</u>tu ; a) = : P.
  - b) : S42.
- denudat ; Idn.
- <u>ka</u>roli ; a) : F7,8.
  - b) : Estav..
- ka<u>ro</u>li ; <u>+</u> : Ldn.
- <u>√2</u>. <u>ad</u> ; <u>∓</u> : F7,8.
  - <u>de</u>us ; F7,8.
  - pontificem; : Ldn.
  - promoveret; P: illisible.
  - in<u>di</u>cem ; **=** : L322.
- 14. K3. Imperator ; P : illisible.
  - Imperator ; : L322.
  - - b) : L322, Estav..

<u>ka</u>rolus ; a) : L61. : L322. : F7,8. d) Estav.. : F7,8. karolus ; ; a) : Ldn. quem b) : L322, Estav... ; **=** orci : Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.. ; : S42. nequam : Estav .. nequam ; a) : P, S42, Ldn, Estav.. et b) = : L61, L322, c) : F7,8. ; a) <u>=</u> : S42, Ldn, L61, F7,8, Estav... subdolus b) 🛨 : L322. ; a) : S42. turpi b) : Ldn, L61. : L322. c)

d) : F7,8.

```
= : Estav..
<u>vinc</u>tum
                           : L61.
                三
vinctum
                           : L322.
<u>te</u>nebat
                           : P, S42, Ldn, L322, F7,8, Estav..
tenebat
liberatur
                           : F7,8.
            ; a)
sancti
                           : L322.
             b)
                          : F7,8.
```

: F7,8.

: Ldn.

: F7,8.

; a) <u>=</u>

b) 🏯

sanc<u>ti</u>

i uvamine



- 1) Gratté mais encore visible.
- 2) Bis.

## 1/3. concilio ... postulat; P: une tierce au-dessus.

concilio ; : P, L61, L322, F7,8, Estav...

concilio ; = : L322.

conci<u>li</u>o ; <u>+</u> : Ldn.

<u>tactus</u> ; <u>F7,8.</u>

nimio ; = : Ldn.

nimio ; F7,8 : une tierce au-dessus.

<u>sub</u>veniri ; <u>\$\frac{1}{2}\$</u> : S42, L61, L322, F7,8, Estav..

postulat ; : L61, L322, F7,8, Estav..

postulat ; = : L61, L322, F7,8, Estav..

## <u>In secundo nocturno</u> : <u>Antiphonae</u> :

## 15. <u>A4</u>. <u>quan</u>titate ; a) = : Ldn.

- b) === : L61.
- c) = : F7,8.

quantitate; = : L61.

quanti<u>ta</u>te ; a) = : L61, L322.

b) : F7,8, Estav..

nominis ; = : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..

<u>vi</u>sum ; a) = : Ldn.

b) : L61, L322, F7,8, Estav..

vi<u>sum</u> ; = : Ldn.

in<u>ter</u>ni ; = : S42.

lumi<u>nis</u> ;  $\overline{\pm}$  : Estav..

<u>a</u>miserat ; a) = : P, S42, L322, F7,8,

b) = : Ldn.

c) = : Estav..

16. A5. Pudebat ... culpam; S42: un ton au-dessus (7e mode).

Pudebat ; a) = : L61.

b) 🛨 : F7,8.

e<u>um</u> ; <u>#</u> : S42.

<u>pro</u>mere ; a) <u>±</u> : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8.

b) <u>=</u> : Estav..

<u>quo</u> ; a) <u>+</u> : P, Ldn, L322.

b) = : L61, F7,8, Estav..

<u>lesus</u> ; a) : F7,8.

b) 🔀 : Estav..

<u>es</u>set ; <u>=</u> : F7,8.

17. <u>A6</u>. <u>At</u>tenticis ; a) = : F7,8.

b) = : Estav..

Attenticis; = : S42.

presulibus ; : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.

gemitibus ; ge-mitibus : F7,8.

<u>fle</u>tibus ; = : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..

<u>sui</u> ; a) = : L61, L322.

b) = : F7,8.

c) ==== : Estav..

dolo<u>rem</u> ; : S42, L61, L322.

animi ; = : L322, F7,8, Estav..

#### Responsoria:

sermonibus

18. ¼4. Sancti : Ldn, L322, F7,8. : L61. : Ldn, L322. Sancti : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, patres Estav .. ; a) affectu : L61. b) : F7,8. : L61. af<u>fec</u>tu : L61. patrio ; a) = : L322. adhibentes b) **=** : F7,8, Estav.. adhibentes : S42. adhibentes : F7,8. <u>=</u> : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.. medelam : Estav.. ; fovent ; : L61.

: L61, Estav..

commissis; a) : L61, L322, Estav..

b) : F7,8.

tristem; : S42.

excessibus; : P.

: S4,S2.

: S42.

: Ldn.

: L61.

: L322.

: F7,8.

: F7,8.

- <u>14. qui</u>dam ; a) = : P, S42, Ldn.
  - b) = : L61, L322, F7,8, Estav..
  - <u>ad</u> ; ; P, Ldn, L61, Estav..
  - loquendum ; = : S42.
  - preci<u>pi</u>tes; a) = : S42, L61, Estav..
    - b) = : F7,8.
  - precipi<u>tes</u>; = : L322.

videri ; = : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..

<u>di</u>vites ; = : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..

consolando; a) : L61.

b) = : L322, F7,8, Estav..

19. 15. missas ; a) : L61.

b) : L322.

c) ===== : Estav..

missas ; F7,8.

quidam ; F7,8.

<u>aut</u> ; a) <u>+</u> : L61.

ъ) <u>‡</u> : F7**,**8.

<u>amplius</u>; a) : S42.

b) == : L61.

c) = : F7,8, Estav..

<u>vel</u> ; a) = : L322.

: F7,8.

viginti ; a) : P, Ldn,(Estav.?)Pour cette dernière source, la notation ne distingue pas de de det note indifféremment.

- b) **=** : L322, F7,8.
- loquentes; = : F7,8.
- loquentes; a)
  - b) : S42, Estav..
  - c) = : L61.
  - d) : L322.
  - e) F7,8.
- - b) = : Ldn.

triginta ... sanando; S42: une tierce au-dessous.

- triginta; = : Ldn.
- - b) : L322\*Le <u>fa</u> est à moitié gratté.
  - c) (ta?): F7,8.
  - d) : Estav..
- trigin<u>ta</u> ; Estav..
- promittunt; = ; L61, L322, Estav..
- promittunt; pro-mittunt : F7,8.
- propere ; Ldn : un ton au-dessus. F7,8: une tierce au-dessus.

```
: L61.
   propere
   sanando
                               : L61.
    sanando
                               : L322.
                               : Estav ..
   letali
                               : F7,8.
   vulnere
                ; a)
                               : Ldn.
15. Presul
                 b) =
                               : L61, L322, F7,8.
                  c) 
                               : Estav..
                  =
    noster
                               : Ldn.
                               : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..
    humilis
    et tacitus ; Ldn : un ton au-dessus.
                    <u>+</u>
                        : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..
    et
```

```
; <del>=</del>
       nichil
                                  : L322.
                                   : F7,8.
       nichil
                         =
                                   : F7,8.
        est
        polli<u>ci</u>tus ; a)
                                   : P.
                                   : L61, L322, F7,8, Estav..
                         ***
                                   : Estav..
        sed
                         =
                                    : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8,
        <u>a</u>lii
                                      Estav..
                                   : F7,8. (P, conforme à S4; do illisible
                         ** 1.1
20. X6. Non
                    ; a)
        latebit
                                    : L61.
                                    : F7,8.
                    ; a)
                                    : S42.
        civitas
                      b)
                                    : L61, L322, Estav..
                                    : P, S42, Ldn, Estav..
        supra
                                    : L61.
        montem
                    ; a)
                                    : F7,8.
        montem
                                    : Estav..
                         Ŧ
                                    : L322.
        neque
        <u>ius</u>ti
                                    : L322.
                         —
                                    : F7,8.
        hactenus
```

```
abscondita; = : F7,8.
```

theodolus; 
$$\equiv$$
 : L61.

celebrare ;  $\Xi$  : F7,8.

debeat ; S42

10.4 10.4 10.4 : Ldn.

F7,8.

de-----beat : Estav..

Crimen ; ± : L61, L322, F7,8, Estav..

iactancie; : S42.

nutu ; = : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8,

nutu ; = : Estav...

so<u>lam</u> ; = : L322.

<u>inquit</u> ; <u>+</u> : P, L61, L322, F7,8, Estav..

<u>can</u>tabo ; a) = : S2, F7,8.

b) = : Estav..

# In tercio nocturno : Antiphonae :

21. <u>47</u>. Hoc ; = : F7,8.

audito ; = : L61, L322, F7,8.

au<u>di</u>to ; <u>=</u> : L61, F7,8.

circumstantes; : L61, F7,8. circumstantes;a) : L61. b) = : F7,8, Estav.. circumstantes; : L322. habent ; a) : S42. b) = : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.. ; ₹ : L61, L322, F7,8, Estav.. quasi despectui ; a)  $\stackrel{\bigstar}{=}$ : Ldn. b) 🛅 : Estav.. despectui ; : S2. ; a) : F7,8. virum b) 🚟 : Estav.. exigui : F7,8. 22. <u>A8</u>. <u>Arrogantes</u> ; F7,8. Arrogantes ; a) : S42. b) : L61, Estav.. c) : L322. d) : F7,8. : L61, L322, Estav.. coram

```
; \stackrel{\clubsuit}{=} : L61, L322, F7,8, Estav..
      coram
              ; a) <u>=</u>
                          : L61.
     <u>rege</u>
               b) = : L322.
              ; ± : L322.
      rege
     congregati; L322.
            ; a) =
                      : P, S42, Ldn, F7,8.
     propter
                b) = : L322.
              ; <u>±</u>
                           : F7,8.
      munus
      parvipendunt;
                            : P, S42, Ldn, F7,8.
      parvipendunt; a)
                        : P, L61, L322.
                b) = : F7,8, Estav..
      parvipendunt; a) =: L61, L322, Estav..
                 b) = : F7,8.
23. <u>A9</u>. Repu<u>ta</u>tur ; a) = : P, S42, Ldn, L322.
                 b) = : L61, Estav..
                 c)
                           : F7,8.
      ydiota ;
                           : F7,8.
      ydi<u>o</u>ta ;
                           : F7,8.
      ydio<u>ta</u> ; <u>=</u> : L322.
```

<u>cu</u>ius ; <u>+</u> : L322.

cu<u>ius</u> ; <u>±</u> : F7,8.

de<u>vo</u>ta ; a) = : Ldn, L322, F7,8.

b) = : Estav..

devo<u>ta</u> ; = : L322

<u>ni</u>titur ; <u>‡</u> : L322.

ni<u>ti</u>tur ; <u>=</u> : Ldn.

niti<u>tur</u> ; = : F7,8.

<u>in</u>dilate ; <u>=</u> : P, Ldn, L322.

consequitur; a) = : S42.

b) = : F7,8.

consequitur; = : P, S42, Ldn.

## Responsoria:

24. <u>F7</u>. <u>Prosperante</u>; : F7,8.

Prosperante; a) : L61, L322, Estav..

b) = : F7,8.

Prosperante; : Estav..

dei ; Edn.

- clementia ; a) : S2.
  - b) Ldn.
- reversi ; a) : P, F7,8.
  - b) : S42.
  - c) : L61.
  - d) : Ldn.
  - e) : L322.
    - f) == : Estav..
- rever<u>si</u> ; **=** : F7,8.
- pa<u>tres</u> ; a) : S42.
  - b) : Ldn, L61,
  - c) : L322.
  - e) : Estav..
- ad ; = : F7,8; Estav.?
- propria ; propria : F7,8.
- missarumque; a) : L322.
  - b) 17,8.
- missarumque; : F7,8.
- constricti; a) = : S42.

- constricti ; b) = : L61.
  - c) : L322, F7,8; Estav.?
- constricti ; a) : L322.
  - b) **17.** : F7.
  - c) : F8.
- <u>de</u>bito ; a) : Ldn, L322.
  - b) : L61.
  - c) : F7,8.
  - d) Estav..
- de<u>bi</u>to ; a) = : S42, L61, F7,8.
  - b) = : L322, Estav...
- Iubent ; Ldn.
- Iubent ; = : Estav..
- <u>sol</u>vi ; a) : S42.
  - b) : L61.
- quod ; a) : L61.
  - b) : L322.
  - c) : F7,8.
  - d) : Estav..

debent : Ldn: une seconde au-dessus. ; a) **王** debent : L61, L322. : F7,8, Estav.: cf L61 et L322 à 17. Si quis ... sacerdotum; P: une tierce au-dessus. ; a) = : P, S42. quis b) 🏝 : Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.. ; P, S42, F7,8; Estav.? (cf. viginti p. 281) forte 垩 : S42. sacerdotum sacerdotum ; : L61, L322, F7,8, Estav... sacerdotum ; a) : L61, Estav .. b) **王** : L322, F7,8. c) : S4 : le pes do-ré a été gratté. ; Ξ quod : L322.

: L322.

non erat

: F7,8. cuiquam : P, S42. regem ; a) devotum : Ldn. : L61, L322, F7,8, Estav.. : a) **T** domino : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.. b) = : S42. : S42. F7,8 corr. <u>la</u>, ultérieurement. domino domino : F7,8. Ultérieurement corr. sol.

25. No. Le 8e répons, de <u>Unus deus</u> à <u>condonatur</u>, a été totalement remanié au XVIe siècle dans les antiphonaires sédunois: S4 et S2. Le responsable du remaniement peut être le chantre Peter BRANSCHEN. Le texte original est encore lisible en palimpseste. C'est donc le premier texte reconstitué qui figure dans la présente édition.

: S42. deus ; a) : L61, L322, Estav.. et b) <del>=</del> : F7,8. ; a) **₹** simplex : S42. b) 耳 : L322, Estav.. c) 王 : L61. d) 14 : F7,8. ; a) simplex : S42.

- b) = : L61. u<u>ni</u>tas ; : L322, F7,8. ; a) **±** : S42. per b) **=** : L61, L322, F7,8, Estav.. ; <u>±</u> : S42. partes ; Estav.. partes pluralitas ; = : P, S2, Ldn. pluralitas ; a) : L61. b) : L322. c) : F7,8. d) : Estav.. pluralitas ; = : Estav.. ob<u>ti</u>nere ; a) = : L61, Estav.. b) = F7,8. ; a) P. obti<u>ne</u>re b) 161, Estav.. c) : L322.
- lapsu ; F7,8 : un ton au-dessus.

d) : F7,8.

; a) 1. L61. karoli b) : L322. c) : F7.8. d) Estav.. mani<u>fes</u>tat ; a)  $\stackrel{\clubsuit}{=}$ : S42. b) : L61. c) : F7,8, Estav.. manifestat ; : F7,8. : F7,8. Voto 14, theodoli : F7,8. theodoli; <u> 18. theodoli</u> : L61, L322, F7,8, Estav... pec<u>ca</u>to : S2.

: F7,8.

: L322.

perpetrato ;

regi

```
pertur<u>ba</u>to ; a) = : P, S42, Ldn, L61.
               b) : F7,8, Estav..
     perturbato ; = : L322.
     condonatur ; = : L61, L322, F7,8.
     condonatur ; a) : Ldn.
               b) : L61, L322.
               c) # : F7,8.
               d) : Estav..
26. <u>R9. Per</u>
                       : L61, L322, F7,8, Estav..
              ; = : F7,8, Estav...
     <u>vir</u>tutem
              ; F7,8.
     virtutem
              ; ± : L322, F7,8; Estav.?
     superni
     numinis ; F7,8.
     numinis ; P : douteux:
     numinis ; = : F7,8; P?
     numinis ; a) : Ldn.
               b) : L61.
```

c) 1322.

d) : F7,8.

- e) Estav..
- <u>cog</u>noscens ; = : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..
- cognoscens; F7,8.
- cognoscens; a) = : F7,8.
  - b) = : Estav..
- criminis ; a)
  - b) : L322.
  - c) F7,8
  - d) : Estav.
- criminis ; = : Estav..
- refert ; = : Estav..
- refert; a) = : L61, L322, F7,8.
  - b) = : Estav..
- ipsi<u>us</u> ; a) = : P.
  - b) : L61, Estav..
- ordinem ; a) = : Ldn.
  - b) = : Estav..
- or<u>di</u>nem ; a)
  - b) ===== : Estav..

ordi<u>nem</u> ; = : L61, F7,8, Estav..

seriatim ; a) : L61, F7,8, Estav..

b) 1322.

nar<u>rans</u> ; <u>+</u> : S42.

### originem



<u>√9</u>. <u>In</u>de ; <u>±</u> : F7,8.

consulatum ;  $\stackrel{\longrightarrow}{=}$  : S42.

- consulatum; a) = : S42, Ldn.
  - b) == : L61.
    - c) == : Estav..
- - b) = : F7,8.
- rega<u>li</u>a ; = : F7,8.
- prefecturam ;
   ±
  : F7,8.
- prefecturam; = : S42.

prefecturam; F7,8: une tierce au-dessus.

- et alia ; P : une tierce au-dessus.
- <u>et</u> ; a) = : Ldn.
  - b) : L61.
  - c) : L322, F7,8, Estav...
- <u>a</u>lia ; <u>+</u> : L322, F7,8.
- suscepit ; a) : L61, Estav..
  - b) = : F7,8.
- suscepit ; F7,8.

### In Laudibus Antiphonae

; = : L61, F7,8. ; = : L61, F7,8. 27. Al. Thebeorum

The be orum

Thebeorum ;a) = : L61.

b) = : F7,8.

c) = : Estav..

Thebeorum; = : F7,8.

<u>legio</u> ; <u>legio</u> : F7,8.

de<u>trun</u>cata ; = : S42.

gladi<u>o</u> ; <u>\*</u> : F7,8.

; = : P, L61, L322, F7,8, Estav.. cum

xpisto ; Estav..

; a) = : S2. in

b) 🗮 : L322.

celis

b) === : F7,8.

c) ==== : Estav..

28. A2. Ossa ... grata ; P : une tierce au-dessus.

<u>Os</u>sa ; <u>∓</u> : F7,β.

cuius ; a) = : L61.

: F7,8.

deo ; : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav., StB.

deo ; **±** : F7,8, Estav..

grata ; a) = : Estav..

b) = : StB.

iacuerunt;  $\stackrel{\perp}{=}$ : L61.

iacue<u>runt</u>; = : S42, L322. S4: sol corr. la, semble-t-il, postérieurement.

inhumata ; a) = : S2,StB.

b) = : L61, F7,8, Estav..

inhuma<u>ta</u> ; <del>=</del> : L61, Estav..

aere ; F7,8.

29. <u>A3. in</u> ; a) : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav..

b) = : StB.

celesti ; : StB.

celes<u>ti</u> ; = : F7,8.

```
; a) = : S42.
       <u>fit</u>
                   b) =
                                : Ldn, StB.
                               : L322, F7,8, Estav..
                    Ξ
       grandis
                                : P, Ldn, L61, F7,8, Estav., StB.
                    ±
       que<u>ri</u>monia ;
                               : P, S42, L61, L322, F7,8, Estav..
StB.
                    7.
                                : StB.
       sub
                  ; tare
       altare
                                : L61, L322, F7,8, Estav...
                    30. <u>A4</u>. Propter
                              : L61.
                               : F7,8.
       causam
                  ; a)
       hu<u>ius</u>
                                : S42.
                   b) ===
                              : F7,8.
       reve<u>la</u>tur ; a)
                               : L61.
                  ъ) 🛅
                                : L322.
       revela<u>tur</u> ; a) 🚾
                                : L61.
                   b) 茸
                                : L322.
                 ;
                                : StB.
       servo
       servo
                                : Ldn.
                 ; a) =
                                : Ldn.
       <u>de</u>i
```

```
: P.
        celeste
                                        : S2.
        consilium
                                        : F7,8, Estav., StB.
        consilium
                                        : Estav..
                      ; a)
                                        : F7,8.
31. <u>15. Fe</u>lix
                       b) 王
                                        : StB.
                      ; a) 📥
        presul
                                       : S42.
                                       : F7,8.
                     ; a) <u>=</u>
        evidenter
                                        : P, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav.,
                        b) 🏝
                                        : S42.
                                        : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav., StB.
        thobiam
                      ; a) \overline{\mathbf{F}}
                                       : L61, L322. Estav..
        thobiam
                        b)
                                        : F7,8.
                            ₹
                                        : L61, L322, F7,8, Estav..
        imitatur
                            —
                                        : S2.
        i<u>mi</u>tatur
                       ; a) =
                                        : P, Ldn, L322, F7,8, Estav...
        imi<u>ta</u>tur
                                        : L61, StB.
                                       : F7,8.
         imita<u>tur</u>
```

### Ad Benedictus Antiphona

王 Die ; a) 王 : L61. presul b) = : F7.8. ; a) **王** hodierna : Ldn. b) **王** : L61, F7,8, Estav.. : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, nexu Estav., StB. : F7,8. ler sol, gratté ultérieurenexu ment. \* : S42. liber : S2, StB. seculi ; a) 🗲 : L61, L322, F7,8, Estav... arce b) 🚘 : StB.

: S42, Ldn, L61, L322, Estav., StB.

- ; a) : S2.
- : L61, L322.
- : Estav. De <u>sedens</u> à <u>super</u>(na), Estav. conforme à P, mais décalé d'une note sur la gauche. ; a) <del>=</del> sedens : L322.
- - b) ± : Estav..
- ; a)  $\stackrel{\clubsuit}{=}$ : P, S42, Ldn, L61, L322, StB. in
  - b) <u></u> : F7,8.

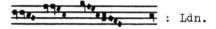
sedens

```
c) <del>=</del>
                             : Estav..
             ; a) 王
                              : Ldn, StB.
superna
                              : Estav..
superna
                              : Estav..
dele
                              : S2.
                              : S42, Ldn, L61, F7,8.
populi
                              : F7,8, Estav., StB.
solvat
solvat
                              : StB.
                              : F7,8.
peccatis
             ;
                              : S2.
mole
             ;
                              : L61, Estav ..
mo<u>le</u>
             ;
                              : Ldn.
pietatis
                              : L322, F7,8, StB.
pietatis
                   =
                              : P, S42, Ldn, L61, L322, F7,8, Estav., StB.
deprecare
deprecare
                              : L322.
deprecare
                              : StB.
                              : P, S42, Ldn, L61, L322, Estav. StB.
dominum
               b) 🛨
                              : F7,8.
```

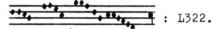
### 33. Ad Magnificat Antiphona

- Ossa ; a) : S42, Ldn.
  - b) : L61.
  - c) : L322.
  - d) : F7,8.
  - e) : Estav..
- Os<u>sa</u> ; = : L61, L322, F7,8, Estav..
- beatorum ; beatorum : L61.
- legionis ; : L322.
- legionis; Ldn.
- the<u>be</u>orum ; <u>±</u> : L61, L322.
- thebeorum ; : F7,8.
- clauso ; = : Ldn.
- clau<u>so</u> ; a) : P, StB.
  - b) = : Ldn.
- rupibus ; Ldn : une seconde au-dessus.
- <u>sa</u>cris ; a) : Ldn, L61, L322, Estav..
  - b) = : F7,8.
- sa<u>cris</u> ; F7,8.

- lo<u>cas</u>ti ; a) P : illisible.
  - b) : S42.
- <u>manibus</u>; a) : S42.
  - b) = : StB.
- summe ;



: L61.



F7,8

sum----me : Estav..

- presul ; a) : Ldn.
  - b) : L61, L322, Estav..
  - c) = : F7,8.
  - d) = : StB.
- presul ; a) S42 : le do manque.
  - b) == : Ldn, F7,8.

# : S42. : Idn. : I61. : F7,8.